



Convention des Organisations de la
société civile pour l'Observation
Domestique des Elections

SITUATION ROOM

ELECTIONS COUPLÉES PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES DU 22 NOVEMBRE 2020



Janvier 2021

RAPPORT DE L'OBSERVATION DES ELECTIONS COUPLÉES PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES DU 22 NOVEMBRE 2020 AU BURKINA FASO

Avec le soutien financier de



 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



**National Endowment
for Democracy**
Supporting freedom around the world



SOMMAIRE

Liste des tableaux et graphiques.....	3
Sigles et abréviations.....	4
Remerciements.....	5
Introduction.....	6
I. Activités pré-électorales.....	9
I.1. Activités en lien avec les révisions du Code électoral	9
I.2. Activités en lien avec la révision du fichier électoral	10
I.3. Activités d'information et d'éducation électorale	11
I.4. Monitoring des éventuelles violences électorales.....	11
I.5. Recrutement et formation des observateurs.....	13
I.6. Opération fumée sans feu (lutte contre les fakes news en période électorale).....	14
II. Observation des scrutins couplés présidentiel et législatif.....	15
II.1. Méthodologie de l'observation électorale.....	15
II.2. Résultats de l'observation électorale à l'intérieur du Pays.....	17
II.2.1. Horaires d'ouverture des bureaux de vote	18
II.2.2. Climat d'avant scrutin et conditions du scrutin	18
II.2.3. Conditions de déroulement du vote	21
II.2.4. Observation du dépouillement	23
II.2.5. Observation des partis politiques ayant des délégués dans les bureaux de vote ..	24
II.2.6. Appréciation globale sur le déroulement des scrutins.....	25
II.3. Observation de l'élection en République de Côte d'Ivoire	25
III. Activités post électorales et transversales	27
III.1. Mission d'écoute post-électorale.....	27
III.2. Suivi du contentieux électoral.....	27
IV. Succès et difficultés rencontrées.....	28
IV.1. Succès.....	28
IV.2. Difficultés rencontrées.....	29
V. Recommandations.....	30
Conclusion	33
Annexes.....	34



LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1 : Répartition des bureaux de vote selon le respect des procédures de vote.....	22
Tableau 2 : Répartition des bureaux de vote selon la présence de la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur.....	22
Tableau 3 : Répartition des bureaux de vote selon les observations faites à la clôture du scrutin.....	23
Tableau 4 : Résumé des recommandation formulées selon les institutions/organisations concernées.....	32
<hr/>	
Graphique 1 : situation des régions selon les types de violences enregistrées.....	12
Graphique 2 : situation des régions selon les nombres de violences enregistrées pour chaque type.....	13
Graphique 3 : dispositif d'observation des élections couplées présidentielle et législatives de Novembre 2020.....	16
Graphique 4 : situation des communes rurales et urbaines couvertes par les observateurs.....	17
Graphique 5 : Répartition des bureaux de vote observés selon l'heure d'ouverture.....	18
Graphique 6 : Situation des présences des membres du bureau avant le début du scrutin.....	18
Graphique 7 : Répartition des bureaux de votes observés selon le nombre de femmes membres.....	19
Graphique 8 : Situation des matériels manquants dans les bureaux de vote.....	20
Graphique 9 : Répartition des bureaux de votes observés selon l'ambiance décrite par les observateurs.....	20
Graphique 10 : Situation des indicateurs de garantie du secret de vote.....	21
Graphique 11 : statistique des bureaux de vote n'ayant pas respecté les procédures légales de dépouillement.....	23
Graphique 12 : Statistique des bureaux de vote n'ayant pas respecté les procédures légales de proclamation et d'acheminement des résultats.....	24
Graphique 13 : Répartition des partis politiques ayant des délégués présents dans les bureaux de vote observés.....	24



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AN : Assemblée nationale

BV : Bureau de vote

CAGIDH : Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Droits Humains

CDD : Centre pour la Démocratie et le Développement

CDP : Congrès pour la Démocratie et le Progrès

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEIAM : Commission Electorale Indépendante d'Ambassade

CEIC : Commission Electorale Indépendante de Consulat

CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante

CENSAD : Communauté des Etats Sahélo- sahariens

CGD : Centre pour la Gouvernance Démocratique

CNIB : Carte Nationale d'Identité Burkinabè

CODEL : Convention des Organisations de la Société civile pour l'Observation Domestique des Elections

MPP : Mouvement du Peuple pour le Progrès

NED : National Endowment for Democracy

NTD : Nouveau Temps pour la Démocratie

OIF : Organisation Internationale de la Francophonie

ONI : Office National d'Identification

PAPE : Programme d'Appui au Processus Electoral

PDC : Parti pour le Développement et le Changement

RCI : République de Côte d'Ivoire

S2L: Stand for Life and Liberty

TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

UA: Union Africaine

WANEP: West African Network for Peacebuilding



REMERCIEMENTS

La CODEL a pu mener à bien ses actions de monitoring du processus électoral grâce à la confiance que des partenaires lui ont accordée.

Elle remercie particulièrement l'ONG Diakonia pour son appui technique. A travers son Programme d'Appui au Processus Electoral (PAPE) phase 2, financé par l'Union Européenne, la Coopération Suisse et le Danemark, la CODEL a pu agir sur l'ensemble du cycle électoral.

Des remerciements vont également à :

- Le consortium One World et Ingénia pour leur appui technique.
- L'Ambassade de France au Burkina Faso, grâce à qui la CODEL a pu renforcer son dispositif de veille électorale, faire un monitoring pertinent des violences électorales, produire un document sur les statistiques en lien avec la participation électorale et remettre en discussion la question du financement privé des partis politiques/candidats et le plafonnement des dépenses de campagne.
- Le National Endowment for Democracy (NED) pour avoir contribué aux actions de minimisation des risques de manipulation de l'information en période électorale et à la sensibilisation sur les fakes news ou fausses informations.
- Les missions diplomatiques présentes au Burkina Faso et les missions d'observation électorale africaines et internationales pour leur marque de considération vis-à-vis de la CODEL et les discussions riches et constructives autour du processus électoral.

Enfin, la CODEL remercie la CENI pour sa collaboration et sa disponibilité qui ont permis une observation citoyenne indépendante et crédible.

INTRODUCTION

La Convention des organisations de la société Civile pour l'Observation Domestique des Élections en abrégé CODEL, est un regroupement de dix-neuf organisations et coalitions d'organisations mis en place en juillet 2015.

La création de la CODEL relevait de la volonté de mutualiser les interventions de plusieurs organisations, lors des élections historiques de novembre 2015. Aux fins de mutualisation de leurs projets respectifs pour des élections réussies (éducation au vote, renforcement des capacités des acteurs électoraux, monitoring du processus de transition, observation des élections et de monitoring des élections par les TIC), et pour éviter de travailler en ordre dispersé, des organisations de la société civile ont créé la CODEL. Avec l'accompagnement de l'ONG Diakonia et de ses partenaires, la CODEL a contribué à crédibiliser le processus électoral de 2015 et 2016 à travers un dispositif innovant de veille électorale.

Entre 2015 et 2020, la CODEL a été un acteur non négligeable du programme Présimètre qui a favorisé la mise en œuvre d'actions pertinentes de suivi citoyen des politiques publiques et des engagements du Président du Faso. L'une de ses missions étant de constituer une société civile forte et pérenne sur les questions électorales et de démocratie, la CODEL a mis en place des groupes de plaidoyer qui ont contribué à renforcer le suivi des politiques publiques ainsi que les pratiques de redevabilité de la part des autorités locales, régionales et nationales.

Le processus électoral de 2020 au Burkina Faso a débuté dans un contexte socio politique particulier. Depuis 2015, le pays est en proie à des attaques terroristes qui ont occasionné de nombreuses pertes en vies humaines, des désertions de villages et le déplacement de plus d'un million de personnes ¹. A cela s'est greffée la maladie à corona virus qui a eu un impact sur le calendrier électoral. Le processus électoral en lui-même présentait des défis : le consensus des acteurs autour du Code électoral et du calendrier électoral, l'inscription des citoyens sur le fichier électoral et leur participation au vote.

Dans le but de contribuer à la tenue d'élections crédibles, transparentes et acceptées de tous, la CODEL a développé un ensemble d'activités. Avec l'appui de ses partenaires classiques (Union européenne, Danemark, Coopération Suisse via

¹ Le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR) à la date du 10 novembre 2020, a dénombré 1.049.797 personnes déplacées internes.

Diakonia) et nouveaux (Ambassade de France, National Endowment for Democracy), la CODEL a réalisé une série d'activités visant la tenue d'élections transparentes et crédibles.

BRÈVE PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS PROJETS EN LIEN AVEC LE MONITORING DU PROCESSUS ÉLECTORAL

Programme d'Appui au Processus Electoral (PAPE)

Financé par l'Union européenne, le bureau de la Coopération Suisse et le Danemark via Diakonia, il a appuyé des activités d'information et d'éducation électorale, le suivi de la révision des listes électorales, le plaidoyer pour l'élection des maires au suffrage universel direct, le sondage sur les politiques publiques prioritaires à mettre sur l'agenda électoral et les projets de société des candidats, le monitoring du vote des burkinabè de la diaspora (RCI), le suivi du contentieux électoral, l'observation électorale le jour des scrutins couplés avec 3000 observateurs.

Projet d'appui à l'observation citoyenne des élections de 2020

Financé par l'Ambassade de France, il a permis à la CODEL, avant les élections, de poser le débat sur la nécessité d'un meilleur encadrement juridique du financement privé des partis politiques/candidats et d'un plafonnement des dépenses de campagne et de mettre en place un mécanisme de suivi des éventuelles violences électorales basé sur 200 moniteurs. Ce projet a également renforcé le dispositif d'observation électorale de la CODEL (avec 800 observateurs supplémentaires et un appui logistique et technique) et appuyé la publication d'un document statistique en lien avec la participation électorale.

Sensibilisation sur les fake news et promotion du fact checking en période électorale

Financé par le National Endowment for Democracy. Un sondage a été réalisé pour connaître les sources d'information des citoyens et les dangers liés à la manipulation de l'information en période électorale ; des journalistes et des blogueurs ont été formés sur la vérification des faits et la sensibilisation des populations sur les fakes news (fausses informations). Un dispositif de fact checking (vérification des faits) a été mis en place autour des scrutins couplés (dénommé

opération fumée sans feu).

Méthodologie de travail

La CODEL s'est appuyé sur ses dix-neuf (19) organisations membres et de ses quarante-cinq (45) points focaux provinciaux.

Plusieurs réunions de concertation entre les organisations membres et le bureau exécutif ou les points focaux ont permis de valider les stratégies pour une observation électorale efficace. Le recrutement des observateurs a été fait sur l'ensemble du territoire burkinabè via les organisations membres.

La CODEL a ainsi formé et déployé 3800 observateurs (33% de femmes) dans les 45 provinces et 207 communes sur 336 dans lesquelles les élections pouvaient se tenir ².

Les activités pré-électorales (I), l'observation électorale le jour des scrutins (II), les activités post-électorales et transversales (III), les difficultés rencontrées (IV) et des recommandations pour l'avenir (V), voilà le menu du présent rapport.

² Pour des raisons sécuritaires, la CENI a annoncé être dans l'impossibilité de tenir les élections dans 15 communes sur les 351 que compte le Burkina Faso. La CODEL a couvert 207 communes sur 336, soit 62% des communes

I. ACTIVITÉS PRÉ-ÉLECTORALES

Dans la phase pré-électorale, la CODEL s'est intéressée aux processus de révision du Code électoral, à la révision du fichier électoral, au monitoring des éventuelles violences électorales ainsi qu'à l'éducation électorale des populations.

I.1. Activités en lien avec les révisions du Code électoral

La loi n°014-2001/AN du 03 juillet 2001 portant Code électoral a été révisée à « minima » trois fois dans le cadre du processus électoral de 2020 (juillet 2018, janvier et août 2020). Le consensus autour de la loi électorale constituant un élément capital pour la bonne tenue d'élections apaisées, la CODEL a partagé ses observations sur les projets de texte avec la CAGIDH de l'Assemblée nationale.

La révision de 2018 portait sur les dispositions relatives à la tenue du référendum, à l'opérationnalisation du vote des Burkinabè de l'étranger et aux documents d'inscription sur les listes électorales et de vote. La loi votée a été discutée principalement sur l'introduction de la CNIB comme document d'inscription et de vote, et les lieux de vote à l'extérieur. Elle a été rediscutée lors du dialogue politique de juillet 2019 qui a abouti à un projet consensuel de modification.

La modification consensuelle a été adoptée par l'Assemblée nationale en janvier 2020. Elle a maintenu la CNIB et le passeport ordinaire comme documents d'inscription sur le fichier électoral et ramené la carte électorale comme document de vote. Elle a également pris en compte la possibilité d'établir des bureaux de vote en dehors des Ambassades et Consulats. De nouveaux éléments ont été pris en compte pour lesquels la CODEL était favorable comme la réception des candidatures à l'élection présidentielle par la CENI, le Conseil Constitutionnel se chargeant de la gestion du contentieux et de la publication de la liste définitive ; la mise en place de centres déconcentrés de compilation des résultats avec couplage de la compilation manuelle et de la compilation électronique.

En août 2020, une autre révision est intervenue trois mois avant les élections de novembre 2020. L'article 2 alinéa 1 du Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance dispose que « aucune réforme substantielle de la loi électorale ne doit intervenir dans les six (6) mois précédant les élections, sans le

consentement d'une large majorité des acteurs politiques ».

La CODEL a pris acte que dans l'exposé des motifs du projet de loi, il est fait mention que « le gouvernement a fait des propositions de modifications qui ont été soumises à l'examen des acteurs concernés (majorité, opposition et CENI) lors d'une rencontre tenue le 02 juin 2020 » ; et que « seuls les amendements consensuels ont été pris en compte dans le présent projet de loi... ». La CODEL se satisfait de l'acceptation de la plupart des amendements par les acteurs du dialogue politique.

Cette dernière révision portait essentiellement sur la prise en compte des cas de force majeure dans l'organisation des élections. Devant la CAGIDH, la CODEL a convenu que la situation sécuritaire difficile a un impact important sur la jouissance du droit de participation aux élections mais a soutenu que les arguments qui doivent prévaloir dans la suppression de bureaux de vote doivent être objectifs, dénudés de tout calcul politicien et qu'ils devraient être discutés dans le cadre du dialogue politique.

1.2. Activités en lien avec la révision du fichier électoral

Le 10 février 2020, la CENI a lancé l'opération de révision des listes électorales et la constitution des listes électorales des burkinabè de l'étranger. Cette étape du processus électoral était très importante puisqu'un potentiel important d'électeurs était attendu pour obtenir un fichier électoral représentatif des burkinabè en âge de voter. Le potentiel électoral a été en effet estimé à plus de 10 millions et le fichier électoral comptait 5 517 075 personnes ; il y'avait donc un gap important à combler.

La CNIB et le passeport ordinaire étant devenu les seuls documents autorisés pour s'inscrire sur le fichier électoral, la CODEL a fait un plaidoyer auprès de l'ONI et du Ministère de la justice pour la prise de mesures facilitant l'accès des populations à ces documents (opérations spéciales, subventions).

La CODEL a recruté, formé et déployé 121 observateurs de la phase de révision des listes électorales. 1400 centres d'enrôlement ont ainsi été visités. Les constats majeurs ont porté sur :

- **la vétusté des kits occasionnant un retard de démarrage ;**
- **des dysfonctionnements dans certaines localités ;**
- **l'inaccessibilité de la CNIB ;**
- **l'insuffisance de communication autour de l'enrôlement ;**
- **la non prise en compte de manière spécifique de la situation des personnes déplacées ;**
- **l'insuffisant engagement des partis politiques pour informer et sensibiliser les populations ;**

- le faible engouement des citoyens au début du processus ;
- le défi sécuritaire réel qui a rendu impossible l'enrôlement des électeurs dans 22 communes et dans environs 1500 villages.

L'opération de révision de 2020 a permis à 1 122 554 Burkinabè de s'inscrire sur le fichier électoral ramenant l'effectif global des électeurs à 6 490 926³ ; dont 3 039 892 de femmes, soit 46,8 % des inscrits, et 3 451 034 d'hommes, soit 53,2 % des inscrits.

Le travail de suivi du processus électoral en général et de la révision des listes électorales en particulier, a valu à la CODEL d'être associée à l'audit du fichier électoral. Des experts ont rencontré l'équipe technique ainsi que le Président de la CODEL à cet effet et leur rapport final fait clairement mention de la contribution de la CODEL et de ses recommandations.

1.3. Activités d'information et d'éducation électorale

Elles ont porté essentiellement sur la sensibilisation pour un enrôlement massif sur le fichier électoral à travers des émissions télé et radio ainsi que des affiches. Ces activités ont été réalisées suivant le calendrier de la révision des listes. En collaboration avec l'Association des Blogueurs du Burkina, une campagne digitale de sensibilisation à l'enrôlement a permis de toucher plus de 600 000 personnes en âge de voter.

1.4. Monitoring des éventuelles violences électorales

200 moniteurs dont 40,5% de femmes ont été recrutés dans les 45 provinces formés et déployés pendant la campagne électorale et le jour des scrutins couplés. Ils ont été formés à Ouagadougou par groupe de 40 entre le 23 octobre et le 6 novembre 2020. La formation a porté sur le logiciel de collecte⁴ des alertes, développé par la CODEL, les types de violences électorales, et le code de conduite des moniteurs.

Pour le suivi de la gestion des éventuelles violences électorales par les moniteurs, un comité d'analystes et de réponse a été mis en place avec pour objectif de discuter, d'élaborer et de recommander des stratégies de réponses aux risques de violences liées aux élections présidentielles et législatives ; cela, en rapport avec les lois électorales burkinabè, la sécurité humaine, l'éthique et les bonnes pratiques en vigueur au Burkina Faso.

La nature des alertes n'a pas nécessité des actions urgentes de la part des autorités au niveau local, ni central. La majorité des cas ont été traités directement avec les points focaux.

³ Rapport d'audit du fichier électoral, octobre 2020

⁴Le logiciel KoBoCollect a été mis à contribution grâce à l'appui technique d'un ingénieur informaticien, pour la récolte et la remontée des informations sur la plateforme

En termes de statistiques d'alertes inventoriées, le comité d'analystes et de réponse a reçu 170 alertes entre le 10 et le 25 novembre 2020. Ces cas reçus ont été signalés dans les 13 régions du Burkina Faso. Selon la typologie des violences⁵ développée, les incidents rapportés ont porté sur :

- **cent dix-sept (117) violences verbales⁶ ;**
- **vingt-deux (22) violences psychologiques ;**
- **douze (12) violences physiques ;**
- **les autres situations (19) signalées ont concerné des pratiques d'achat de conscience et de manque de courtoisie entre partis ou candidats.**

Le constat général indique que la majorité des alertes ont porté sur l'arrachage des affiches publicitaires, des écarts de langage lors de meetings, des tentatives d'intimidation et de corruption et des nuisances sonores à proximité des endroits interdits (écoles, dispensaires...).

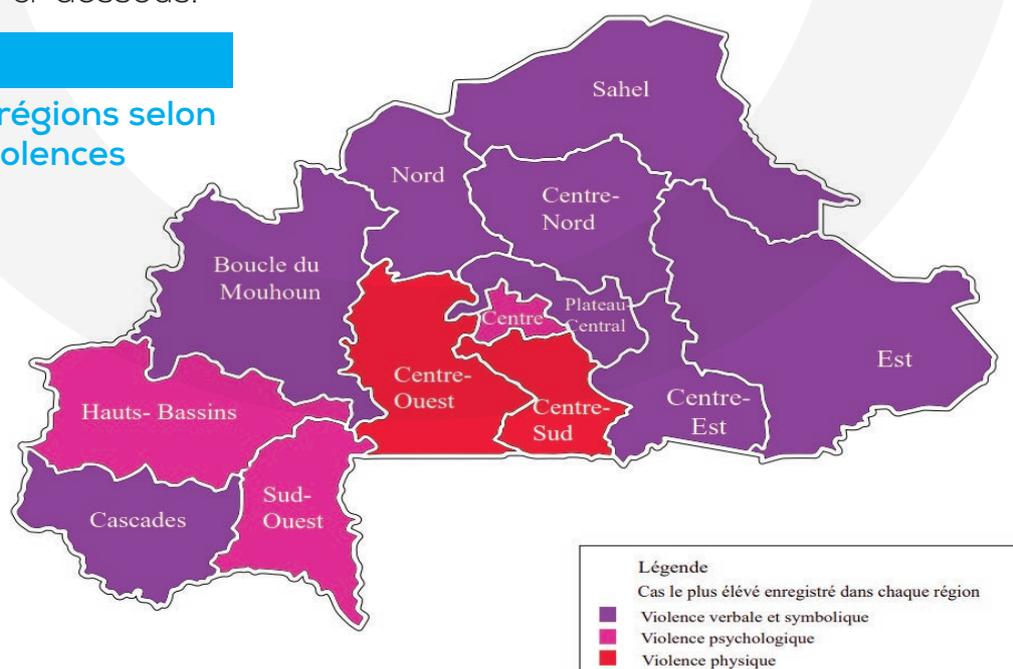
Les auteurs et les victimes de ces violences sont principalement les militants des partis politiques.

L'équipe des analystes et de réponse est restée en contact avec les points focaux de la CODEL pour préciser les informations remontées par les moniteurs et suivre l'évolution de la campagne électorale. Le niveau de gravité des alertes n'a pas nécessité l'intervention des autorités administratives ou politiques. La CODEL a publié une déclaration au début de la campagne électorale et une autre quand celle-ci battait son plein (voir annexe), pour appeler les acteurs au calme et au respect des lois et règlements.

Des types de violences signalées selon les régions, il ressort que les violences verbales ont été de loin les plus récurrentes lors de la campagne électorale ; comme l'illustre la carte ci-dessous.

Graphique 1 :

Situation des régions selon les types de violences enregistrées



Source : CODEL/Observations des élections/Novembre 2020

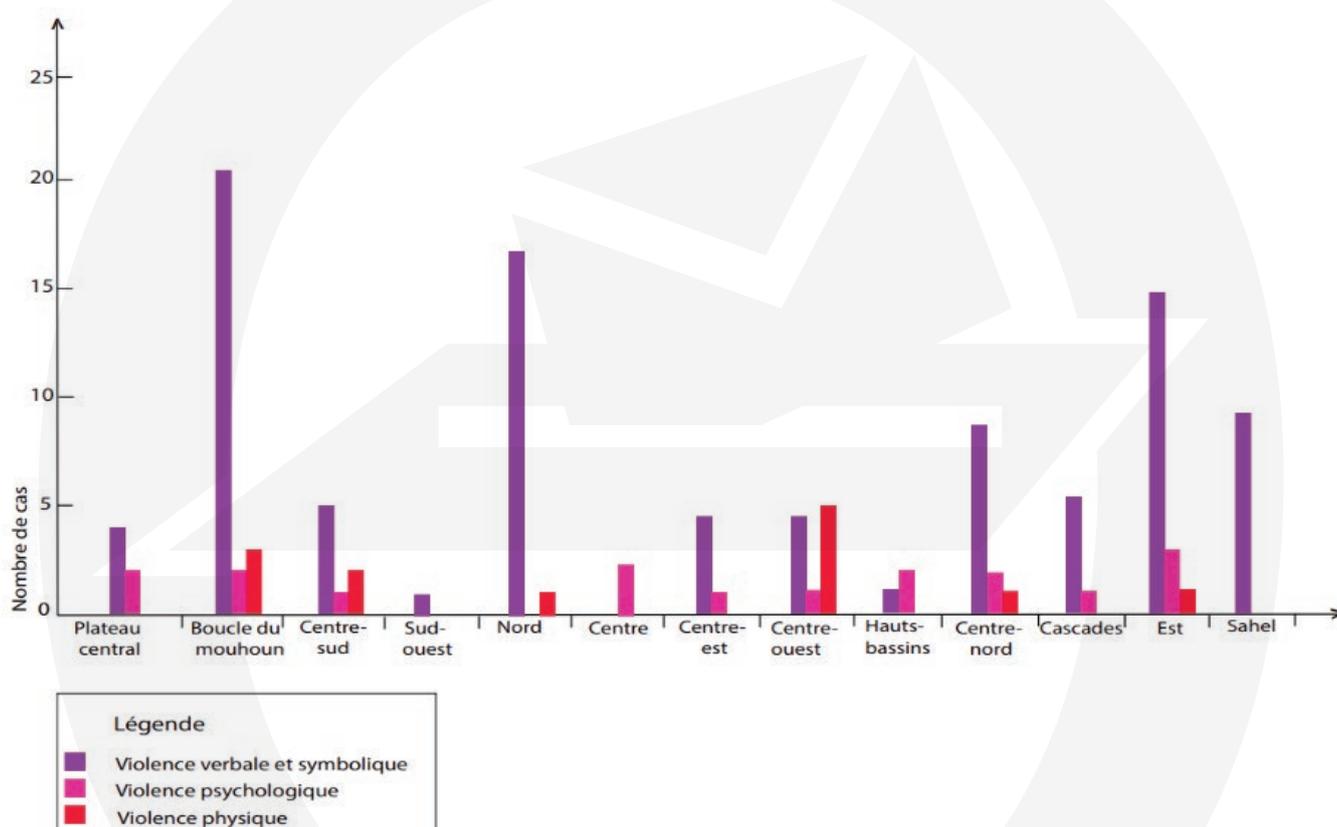
⁵ Les violences verbales, les violences physiques et les violences psychologiques.

⁶ Soit 68,82% des alertes signalées

Les régions de la Boucle du Mouhoun et du Nord sont celles dans lesquelles le plus de cas de violences ont été remontés par les moniteurs et les régions du Sud-Ouest et du Centre, celles avec le moins de cas de violences rapportés, comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 2 :

Situation des régions selon les nombres de violences enregistrées pour chaque type



Source : CODEL/Observations des élections/Novembre 2020

I.5. Recrutement et formation des observateurs

Le recrutement des observateurs s'est fait via les OSC membres dans les 45 provinces. Ils ont été formés par des experts électoraux entre le 13 et le 20 novembre 2020 dans les chefs-lieux de régions sur :

- **le but de l'observation électorale ;**
- **la fiche d'observation ;**
- **et le code de conduite de l'observateur.**

Il faut noter que huit observateurs burkinabè résidant en République de Côte d'Ivoire ont été recrutés et formés par la CODEL.

1.6. Opération fumée sans feu (lutte contre les fake news en période électorale)

L'observation des élections présidentielle et législatives de 2020 au Burkina Faso a également été marquée par les activités du projet "Sensibilisation sur les fake news et promotion du fact checking en période électorale". Cette initiative a permis de réaliser une étude-sondage d'opinions sur les sources d'informations des citoyens et les dangers de la manipulation de l'information en période électorale et de renforcer les capacités des journalistes, des blogueurs et des membres de la CODEL en fact-checking pendant la période électorale.

« L'opération fumée sans feu » avait pour objectif principal de traquer et dénoncer les fausses informations électorales dans les différents médias (presse écrite, presse audio-visuelle, presse en ligne, réseaux sociaux, etc.), et de rétablir la vérité des faits pour mieux éclairer les citoyens et électeurs. Plusieurs actions ont été menées par l'équipe de monitoring dans ce sens :

- **Mise en place d'un centre d'analyse et de vérification des informations électorales pendant le déroulement des élections proprement dites en collaboration avec le Centre pour la Démocratie et le Développement (CDD) (21 au 23 novembre).**
- **Suivi des informations partagées par deux centaines de sources à savoir des stations de radiodiffusion, des chaînes de télévision, des sites internet, des pages facebook, tweeter, whatsapp, des blogs d'influenceurs, etc...**
- **Réaction à une dizaine d'informations caractérisées comme contenant des risques de danger pour des élections apaisées. Ce sont par exemple les chiffres sur les réalisations socio-économiques et culturelles du gouvernement sortant tel que le Programme national de construction de 40.000 logements (PNCL), ou encore des actes de vandalisme et de destruction des kilomètres de route bitumée par le pouvoir en place, les déclarations et discours des candidats et personnalités politiques sur l'organisation des scrutins couplés, la sécurité des électeurs, des militants et des agents, etc...**

II. OBSERVATION DES SCRUTINS COUPLÉS PRÉSIDENTIEL ET LÉGISLATIF

Pour l'observation des scrutins couplés du 22 novembre 2020, la CODEL a mis en place un dispositif prenant en compte l'observation du déroulement du vote à l'intérieur du pays et en République de Côte d'Ivoire. La méthodologie adoptée a permis d'avoir des résultats satisfaisants.

II.1. Méthodologie de l'observation électorale

3800 citoyens ont été mobilisés et déployés le 22 novembre 2020 sur toute l'étendue du territoire burkinabè pour rendre compte du déroulement des élections. Le site www.burkinavote.org et Twitter à travers le hashtag [burkinavote2020](https://twitter.com/burkinavote2020) étaient les plateformes de relai des informations.

Le dispositif se présentait ainsi qu'il suit :

- une première catégorie de 3300 observateurs classiques, a eu pour mission de collecter les données sur les scrutins en renseignant des fiches sur le déroulement des opérations électorales. Ils étaient en contact avec les points focaux provinciaux de la CODEL qui eux-mêmes avaient des répondants directs au Quartier Général leur permettant de signaler toute situation nécessitant une action urgente de la CODEL.
- une seconde catégorie d'observateurs, composée de 500 personnes, a eu pour mission de faire remonter instantanément les données via des smartphones et ont été suivis par une équipe de veille d'une vingtaine de personnes logée au Quartier Général de la CODEL. Ils ont été stratégiquement déployés dans les bureaux de vote dans toutes les provinces du Burkina Faso.
- 45 superviseurs provinciaux étaient en contact avec les observateurs et rendaient compte au Quartier Général. Ils avaient pour responsabilité de sillonner des bureaux de vote où un observateur n'a pas pu être envoyé.

Le Quartier Général a été installé à Splendide Hôtel du 19 au 24 novembre 2020 et était principalement composé de deux chambres :

- la chambre technique a eu pour mission d'assurer la remontée des données avec les 500 observateurs dotés de smartphones, et d'alimenter les analyses de la

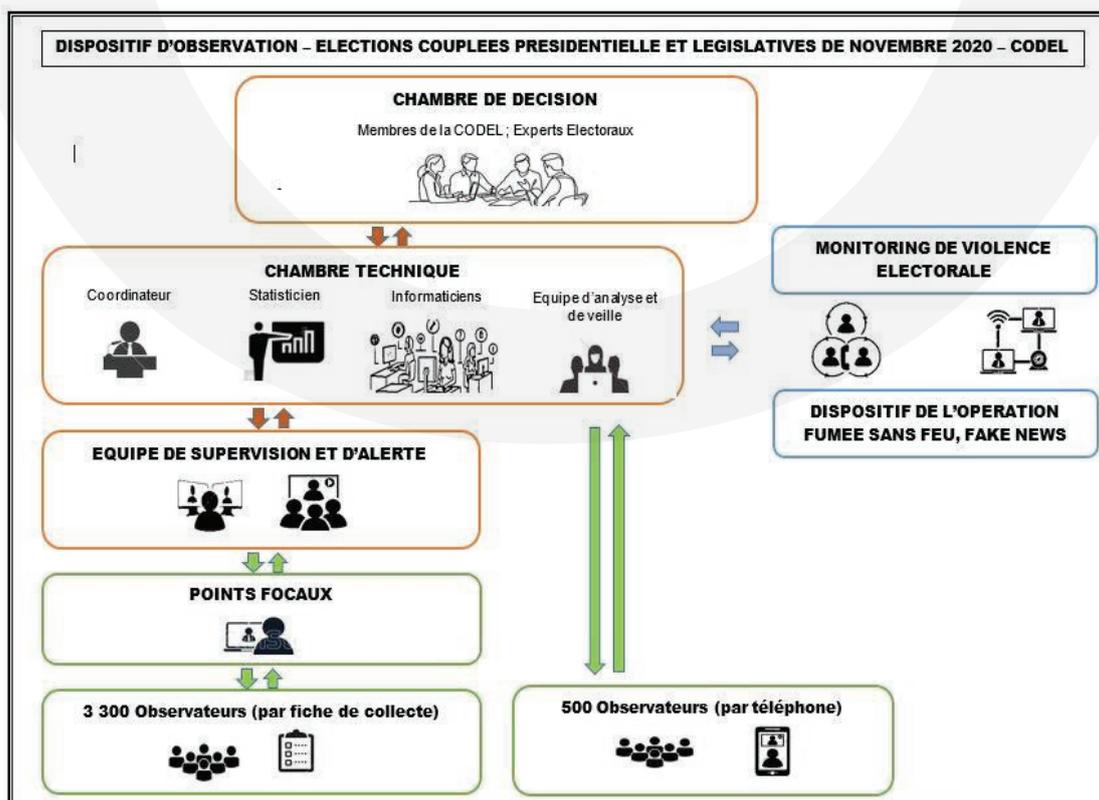
CODEL sur la qualité des opérations électorales. Cette chambre a également centralisé les informations urgentes remontées par le groupe des 3300 observateurs classiques, le dispositif de monitoring de la violence et le dispositif de gestion des fake news et du fact checking

- la chambre de décision, composée de membres de la CODEL et des personnes ressources, était chargée de prendre les décisions nécessaires à partir des données collectées. Plus concrètement, elle était chargée de prendre attache avec la CENI pour signaler d'éventuels cas de dysfonctionnement et de publier des communiqués sur le déroulement des scrutins.

Le Quartier Général a été ouvert à tous les acteurs intéressés par le travail d'observation électorale de la CODEL :

- les membres du gouvernement,
- la CENI,
- les autorités judiciaires,
- les institutions nationales et internationales,
- les médias,
- les diplomates,
- les observateurs domestiques et internationaux,
- les organisations de la société civile,
- les partis politiques et groupements d'indépendants,
- les candidats.

Graphique 3 : Dispositif d'observation des élections couplées présidentielle et législatives de Novembre 2020



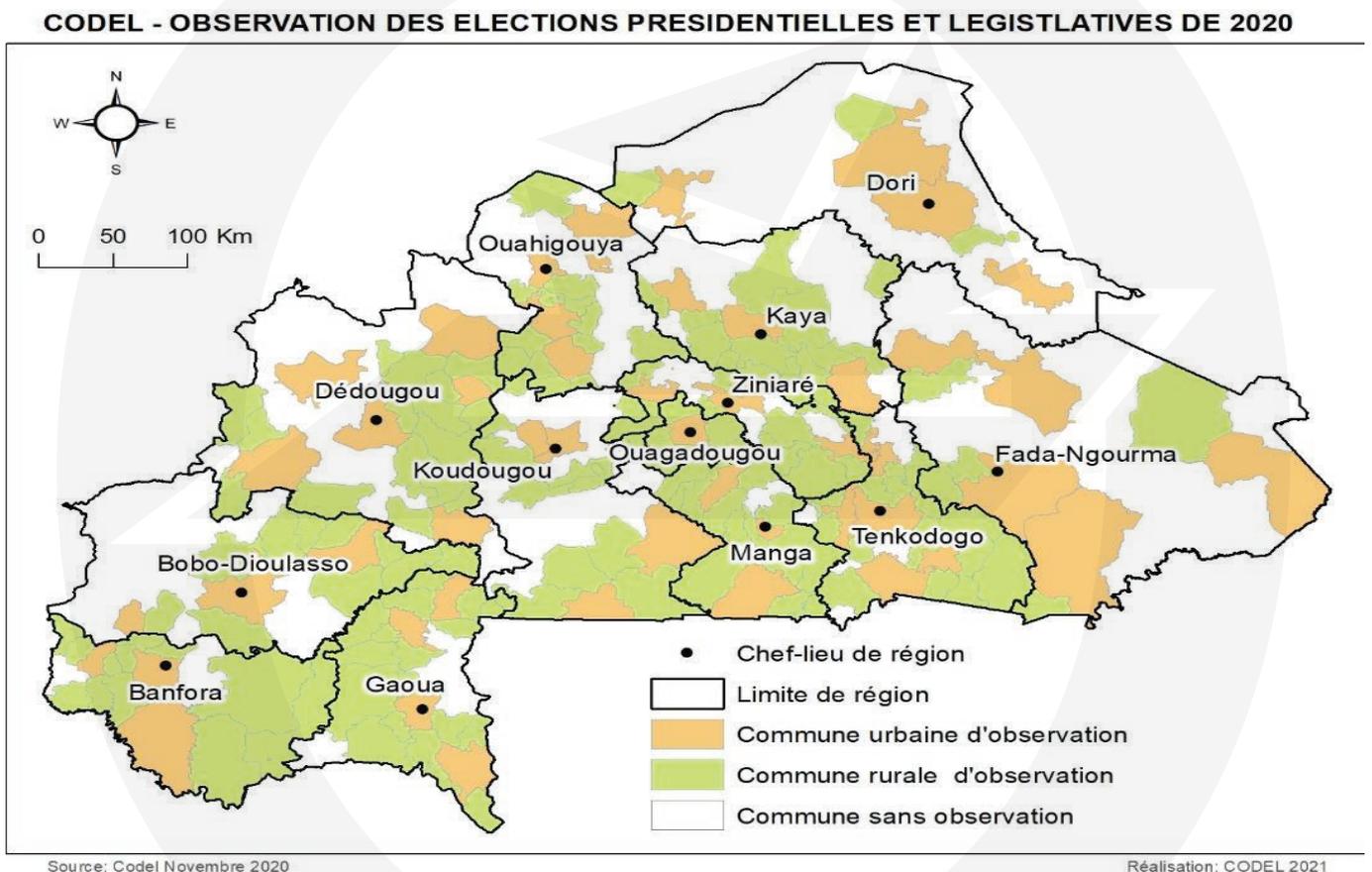
Le dispositif a permis à la CODEL de couvrir:

- **100% des provinces ;**
- **62% des communes⁷ ;**
- **25% des 19 836 bureaux de vote prévus ;**
- **85 centres communaux de compilation des résultats.**

La carte ci-dessous donne une idée de la couverture du territoire par les observateurs de la CODEL.

Graphique 4 :

Situation des communes rurales et urbaines couvertes par les observateurs



La CODEL a déployé une équipe de 4 personnes en République de Côte d'Ivoire pour suivre l'opérationnalisation du vote des Burkinabè dans ce pays. Cette équipe, renforcée par 8 observateurs burkinabè résidant en RCI a suivi les élections à Abidjan et à Bouaké.

II.2. Résultats de l'observation électorale à l'intérieur du Pays

Les résultats suivants présentent l'ensemble des constats faits le jour des scrutins couplés du 22 novembre 2020 par les 3 800 observateurs.

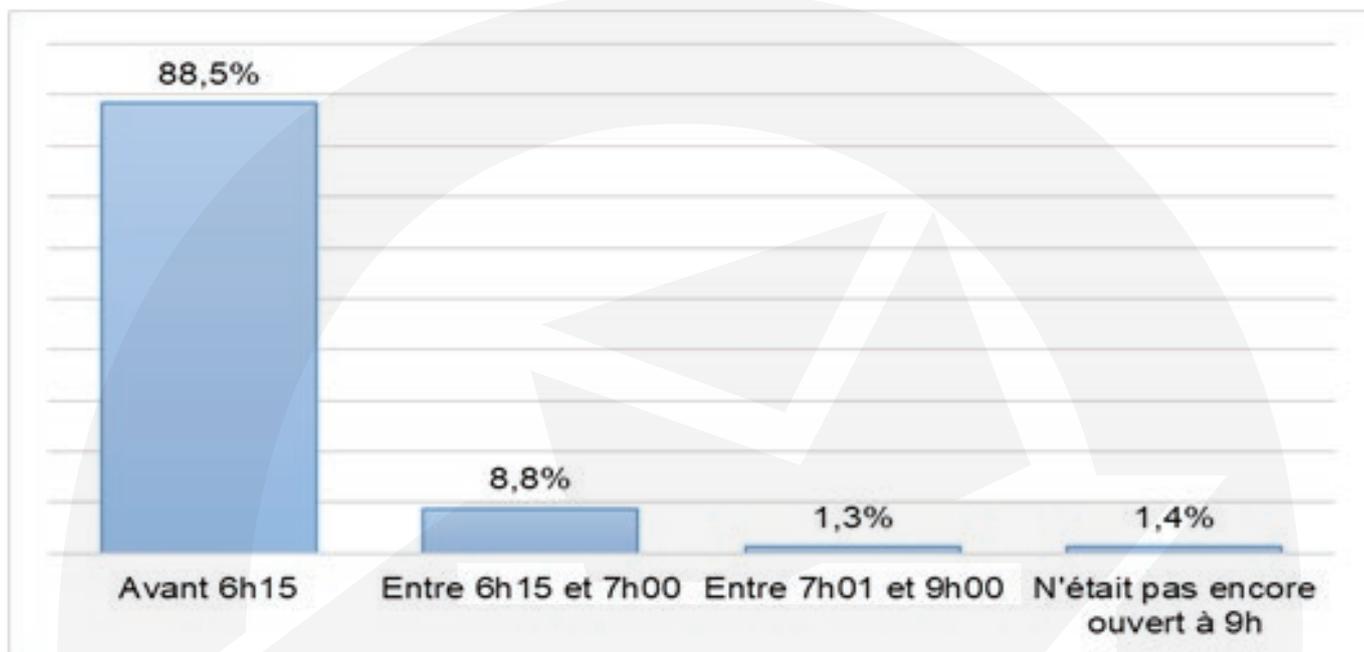
⁷ Pour des raisons sécuritaires, la CENI a annoncé être dans l'impossibilité de tenir les élections dans 15 communes sur les 351 que compte le Burkina Faso. La CODEL a couvert 207 communes sur 336.

II.2.1. Horaires d'ouverture des bureaux de vote

Les observations ont montré un niveau acceptable de respect de l'horaire d'ouverture des bureaux de vote. Comme le montre le graphique suivant, 88,5% des bureaux de vote observés ont ouvert avant 6h15.

Graphique 5 :

Répartition des bureaux de vote observés selon l'heure d'ouverture



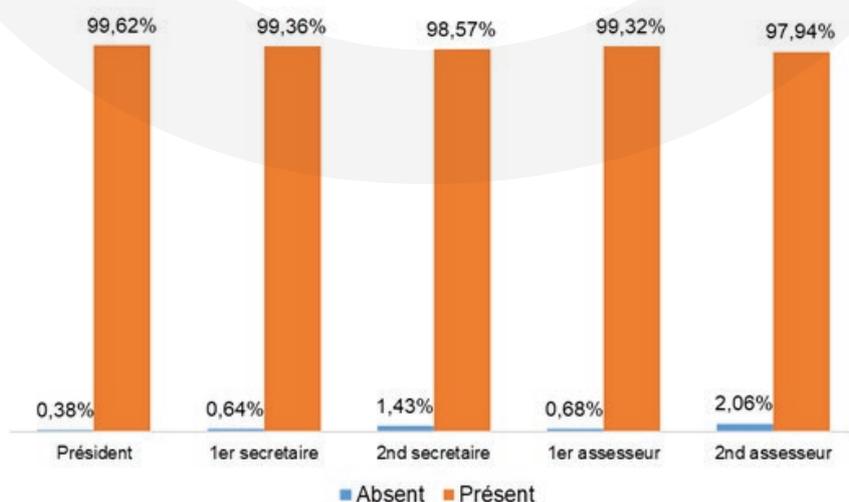
Source : CODEL/Observations des élections/Novembre 2020

II.2.2. Climat d'avant scrutin et conditions du scrutin

Les cas d'absences enregistrés des membres de bureau de vote ne sont pas élevés. Environ 3 présidents sur 1000 BV étaient absents. L'absence la plus prononcée est celle du second assesseur dans 2% des bureaux de vote observés.

Graphique 6 :

Situation des présences des membres du bureau avant le début du scrutin

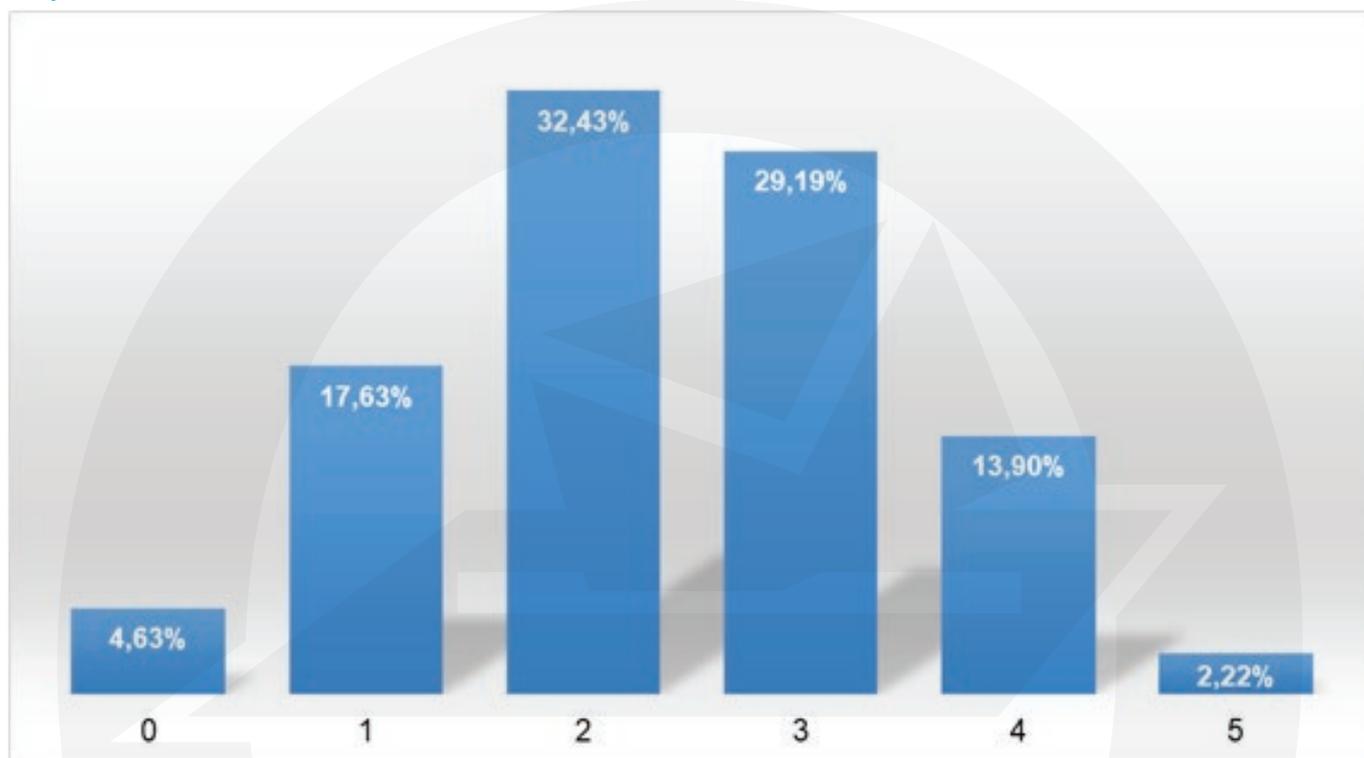


Source : CODEL/Observations des élections/Novembre 2020

Malgré leur nombre inférieur à celui des hommes en général, les femmes étaient assez bien représentées parmi les membres de bureau de vote. 4,63% des BV n'enregistraient aucune femme membre. Le graphique suivant renseigne sur le pourcentage des bureaux de votes observés selon le nombre de femmes membres.

Graphique 7 :

Répartition des bureaux de votes observés selon le nombre de femmes membres



Source : CODEL/Observations des élections/Novembre 2020

Pour ce qui concerne la présence des délégués des partis politiques et candidats, environ 1 bureau sur 2 enregistrait la présence de tous les délégués de candidats soit précisément 53,68%.

98,8% des observateurs ont déclaré n'avoir eu aucune difficulté à entrer dans le bureau de vote contre 1,1% dans certaines provinces qui n'ont pas été autorisés à accéder au bureau de vote. Concernant l'accès du bureau de vote aux électeurs, aucun incident n'a été signalé dans 99,43% des bureaux observés.

De rares cas où des électeurs n'avaient pas accès au bureau de vote ont été signalés dans les communes de : Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Koudougou, Nobéré, Nouna, Ouahigouya, Tenkodogo, Tensobtenga et Titao.

La quasi-totalité des bureaux de vote (97,44%) étaient dans des lieux publics.

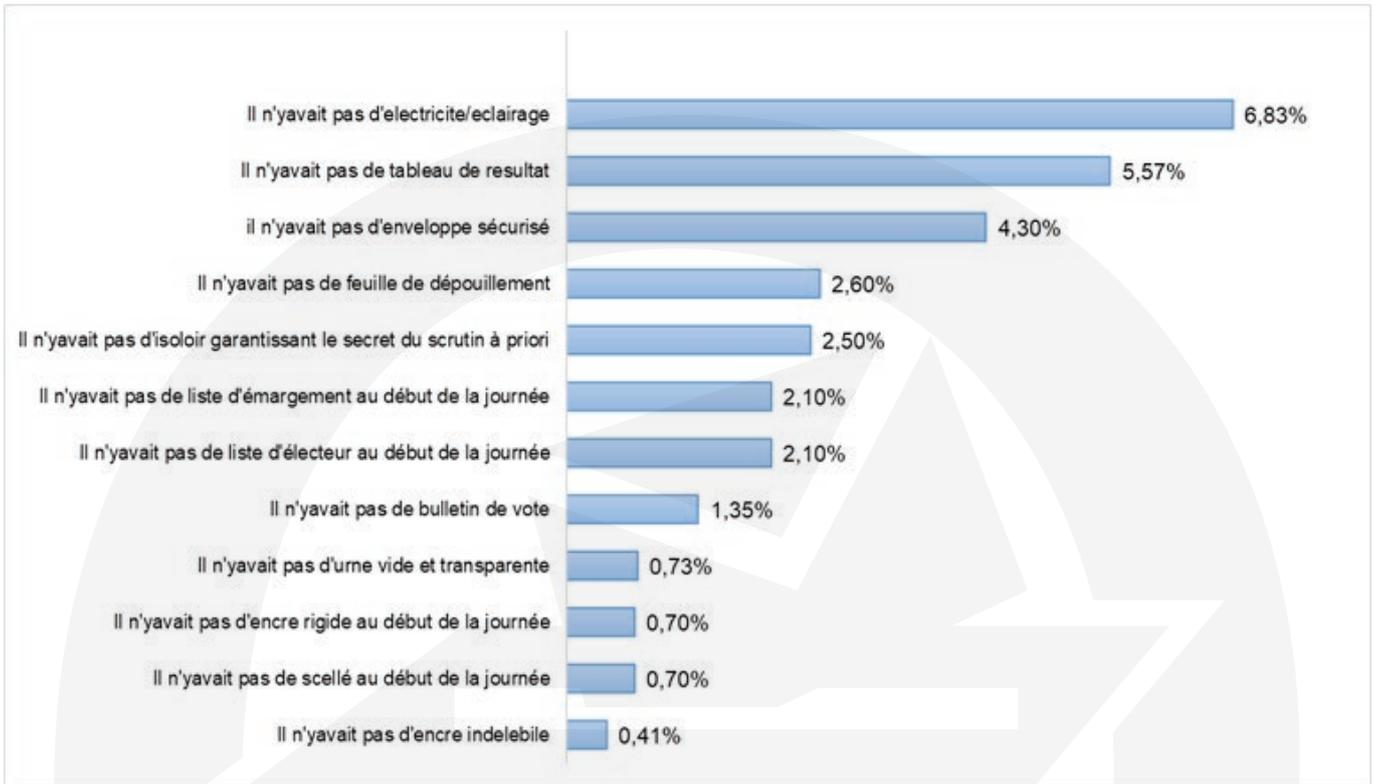
Le matériel de vote était présent et disponible en nombre suffisant dans la majorité des bureaux de vote. Toutefois le manque de matériel a constitué l'essentiel des alertes reçues par la CODEL le jour des élections.

Le graphique ci-dessous présente la situation des matériels manquants dans les bureaux de vote. Dans près de 3% des bureaux observés, les feuilles de

dépouillement ont manqué et dans 2% les listes d'émargement étaient absentes au début de la journée.

Graphique 8 :

Situation des matériels manquants dans les bureaux de vote



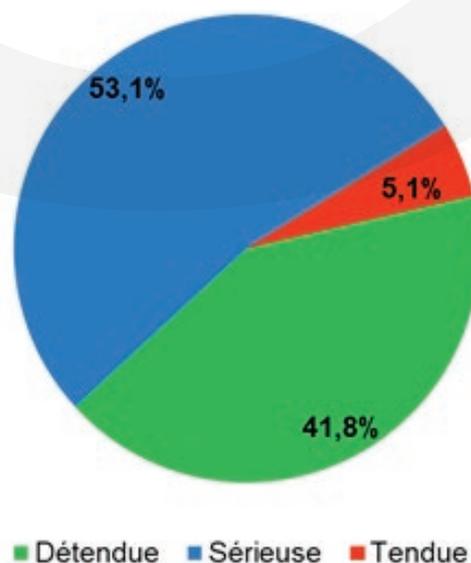
Source : CODEL/Observations des élections/Novembre 2020

6,18% des observateurs ont rapporté avoir remarqué la présence de matériel ou des signes de propagande politique à proximité et/ou à l'intérieur de bureaux de vote.

2 bureaux de votes sur 10 où étaient présents nos observateurs n'étaient pas prêts à l'heure prévue pour l'ouverture du scrutin. Toutefois l'ambiance à l'ouverture a été décrite de manière positive par les observateurs comme cela est reflété sur le graphique suivant.

Graphique 9 :

Répartition des bureaux de votes observés selon l'ambiance décrite par les observateurs



Source : CODEL/Observations des élections/Novembre 2020

II.2.3. Conditions de déroulement du vote

Les indicateurs observés pour évaluer le déroulement du vote présentent une assez bonne situation d'ensemble. Quelques manques ont néanmoins été notés dans certains bureaux de vote. Les graphiques suivants donnent la situation des indicateurs ayant trait à la garantie du secret du scrutin.

Graphique 10 :

Situation des indicateurs de garantie du secret de vote



Source : CODEL/Observations des élections/Novembre 2020

Dans 1,2% des cas, les observateurs ont déclaré avoir remarqué des électeurs ayant fait l'objet de menaces et d'intimidations provenant dans 1 cas sur 2 de la sécurité, à 35% d'autres électeurs et à moins de 10% des membres du bureau de vote.

Pour ce qui concerne les observateurs eux-mêmes, ils ont noté 0,38% de cas de menaces et d'intimidations provenant essentiellement de la sécurité (3 sur 10), des électeurs (2 sur 10) et des membres du bureau de vote (1 sur 10). Quelques raisons ont été avancées :

- en voulant avoir accès à la liste électorale ;
- en voulant interroger un électeur ;
- pour avoir pris des électeurs en photo ;
- par défaut d'accréditation ;
- pour n'avoir pas aidé les membres du bureau de vote.

Quelques membres de bureaux de vote (soit dans 0,82% des BV observés), ont fait l'objet de menaces ou d'intimidations. Dans 8 cas sur 10, ces menaces provenaient des électeurs. Les raisons étaient les suivantes :

- le retard de l'ouverture du bureau de vote ;

- un bulletin jugé non valable ;
- la lenteur des membres du bureau de vote ;
- un électeur n'a pas apprécié le fait qu'on lui reproche d'avoir signé dans la case d'un autre électeur ;
- l'absence de certains noms sur la liste des inscrits ;
- les électeurs sont venu trouver que les membres du bureau de vote étaient en pause déjeuner ;
- les observateurs ont attiré l'attention du président du bureau de vote sur le fait qu'un individu accompagnait deux femmes dans l'isoloir dans une disposition contraire au code.

Les observateurs ont enregistré seulement 3 cas de menaces à l'endroit de la presse. La sécurité et les électeurs ont été mis en cause.

Tableau 1 : Répartition des bureaux de vote selon le respect des procédures de vote

Procédures de vote	Non respecté	Respecté
Alignement correct des électeurs dans le rang pour entrer dans le bureau de vote	2,89%	97,11%
Distribution correcte des bulletins de vote	0,26%	99,74%
Contrôle rigoureux de l'identité des votants avant la remise du bulletin	0,83%	99,17%
Rejet des personnes dont les noms ne figurent pas sur la liste électorale	3,58%	96,42%
Liste électorale accessible aux délégués des partis et aux observateurs	13,17%	86,83%
Tous les électeurs sont marqués à l'encre indélébile	0,83%	99,17%

Source : CODEL/Observations des élections/Novembre 2020

96% des observateurs ont jugé que les membres de leurs bureaux de vote étaient impartiaux.

Dans 56,8% des BV observés, il a été enregistré un ou plusieurs cas d'électeurs inscrits n'ayant pas réussi à voter. Quant aux perturbations dans le BV ou aux alentours, elles ont été observées dans environ 1 bureau de vote sur 10.

Tableau 2 : Répartition des bureaux de vote selon la présence de la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur

	Non	Oui
La sécurité est présente à l'intérieur du BV	73,3%	26,7%
La sécurité est présente à l'extérieur du BV	7,4%	92,6%

Source : CODEL/Observations des élections/Novembre 2020

Dans 95% des bureau de vote, il a été observé une bonne organisation et l'impartialité de la sécurité.

La présence d'autres observateurs en plus de ceux de la CODEL a été remarquée dans 54,3% des bureaux de vote.

Pour ce qui concerne les plaintes formulées par les délégués des partis politiques, elles ont été notées dans 1 BV sur 10.

Dans 8,1% des BV, on a noté la présence de personnes non autorisées et dans 3,5% des BV des absences prolongées d'un ou plusieurs membres.

II.2.4. Observation du dépouillement

Le dépouillement des votes s'est bien déroulé dans l'ensemble comme le montre le tableau 3. Les observateurs ont cependant noté des situations de non respect des procédures (graphiques 11 et 12). Dans 11% des bureaux de vote par exemple, les résultats n'ont pas été affichés ; chose pourtant prévue par l'article 96 du code électoral.

Tableau 3 : Répartition des bureaux de vote selon les observations faites à la clôture du scrutin

Observations à la clôture du scrutin	Oui	Non
La cloture du scrutin est prononcé par le président à 18h	98,90%	1,10%
Les délégués des partis et les observateurs sont admis dans la salle après la clôture	99,20%	0,80%
Les délégués des partis et les observateurs sont bien installés de manière à bien observer le déroulement du dépouillement	99,62%	0,38%
Le dépouillement a été public	99,09%	0,91%
Les documents de dépouillement sont au complet et conformes aux prescriptions de la loi	98,21%	1,79%

Source : CODEL/Observations des élections/Novembre 2020

Graphique 11 :

Statistique des bureaux de vote n'ayant pas respecté les procédures légales de dépouillement



Source :
CODEL/Observations
des élections/Novembre
2020

Graphique 12 :

Statistique des bureaux de vote n'ayant pas respecté les procédures légales de proclamation et d'acheminement des résultats



Source : CODEL/Observations des élections/Novembre 2020

II.2.5. Observation des partis politiques ayant des délégués dans les bureaux de vote

Les 5 premiers partis politiques les plus présents dans les bureaux de vote observés ont été le MPP (dans 92,8% des BV observés), le CDP (67%), l'UPC (59,8%), le NTD (22,8%) et le PDC (11,7%).

Graphique 13 :

Répartition des partis politiques ayant des délégués présents dans les bureaux de vote observés

Partis et formations politiques	% de délégués présents dans les BV observés
MPP	92,8%
CDP	67,0%
UPC	59,8%
NTD	22,8%
PDC	12,3%
ADF/RDA	11,7%
RPI	11,7%
AGR ENSEMBLE	10,1%
UNIR/PS	10,1%
MBF	8,7%
URD	6,6%
AFA	5,9%
SENS	5,8%
NAFA	5,4%
PDIS/LAAFIA	5,4%
PDS	4,6%
CNP	4,2%
CPS/G3	3,4%
MPS	3,4%
OPA-BF	2,7%
MCR	2,6%
FAC	2,5%
APR TILGRE	2,4%

Source : CODEL/Observations des élections/Novembre 2020

II.2.6. Appréciation globale sur le déroulement des scrutins

97% des observateurs ont affirmé que les élections se sont bien déroulées dans leurs bureaux vote. Ils ont salué la bonne ambiance qui a prévalu tout au long de la journée, la bonne organisation, la bonne collaboration avec les démembrements de la CENI et les membres de bureaux de vote.

3% des observateurs ont fait mention des situations suivantes :

- **Difficultés de communication entre les membres des bureaux de vote et les démembrements de la CENI. Les membres de bureaux de vote avaient du mal à avoir certaines informations à temps ;**
 - La faible affluence des électeurs ;
 - Le retard dans le démarrage des opérations de vote ;
 - L'insuffisance de certains matériels de vote ;
 - La poussière car le bureau de vote était sous un hangar ;
 - Mauvaise organisation des membres du bureau de vote ;
 - Certains électeurs n'ont pas pu voter parce que leur nom n'est pas sur la liste électorale ;
 - Des électeurs ayant les anciennes cartes électorales de 2015 n'ont pas retrouvé leurs bureaux de vote ;
 - Certains électeurs avaient du mal à retrouver le logo de leurs partis sur le bulletin de vote ;
 - Insuffisance de l'éclairage des bureaux de vote lors du dépouillement ;
 - Disputes entre sympathisants de partis politiques ;
 - Menace terroriste qui a occasionné une fermeture de bureaux de vote ;
 - Insuffisance des forces de sécurité.

II.3. Observation de l'élection en République de Côte d'Ivoire

Sur un potentiel électoral estimé à plus d'un million, seulement 5195 Burkinabè se sont inscrits sur la liste électorale en République de Côte d'Ivoire. Les inscrits ont été répartis dans dix-sept bureaux de votes regroupés en trois centres de vote. Initialement quatre (04) centres de vote étaient prévus mais au regard de l'emplacement de l'ambassade du Burkina en Côte d'Ivoire (5e étage d'un immeuble) rendant difficile l'ouverture d'un Centre de vote à ce niveau, des changements ont été opérés. Après concertation entre les autorités consulaires, diplomatiques et les démembrements de la CENI, la décision a été prise de retenir le Consulat général du Burkina à Abidjan comme unique centre de vote d'Abidjan. Ainsi on dénombrait douze (12) bureaux de vote au Consulat général à Abidjan,

deux (02) au Consulat général à Bouaké et trois (03) au Consulat général à Soubré.

L'équipe de 4 personnes déployées par la CODEL appuyée de 8 observateurs recrutés sur place a apprécié positivement le déroulement du scrutin sur l'ensemble des centres de votes avec un engouement des compatriotes. Ces observateurs ont noté l'ouverture de tous les bureaux à partir de 6h00, mais, dès 5H30 du matin, les premières files d'attente devant le consulat d'Abidjan étaient visibles.

Les membres des bureaux de vote étaient tous présents et motivés pour être acteurs de cette mission "historique", puisque première du genre. Le matériel et les documents de votes étaient aussi disponibles. Les procédures d'ouverture des bureaux ont été respectées dans la quasi-totalité des bureaux de vote en présence de représentants de quelques candidats (en moyenne 4 représentants de candidats par bureau), des observateurs de la CODEL et de S2L (Stand for Life and Liberty), des représentants des CEIAM et de CEIC et des autorités consulaires et diplomatiques.

Les membres de bureaux ont maîtrisé leur rôle tout le long du scrutin et l'ambiance était appréciable. L'affluence a été forte du côté d'Abidjan et faible du côté de Bouaké et de Soubré. La quasi-totalité des bureaux de vote ont été fermés à 18h00 pour donner place au dépouillement. Ce dernier fut public et certains observateurs ont voulu être témoins des résultats. L'opération de dépouillement s'est-elle aussi bien déroulée sans un incident majeur.

III. ACTIVITÉS POST ÉLECTORALES ET TRANSVERSALES

Ces activités ont porté sur une mission d'écoute post-scrutins pour permettre au processus de se terminer selon les lois et un suivi du contentieux électoral.

III.1. Mission d'écoute post-électorale

Au regard des tensions au soir de l'élection, la CODEL a reçu une visite conjointe des Nations Unies, des missions d'observation de l'OIF, de la CEDEAO et de l'UA. Les discussions ont porté sur la nécessité d'œuvrer ensemble à lever les obstacles qui pourraient bloquer le bon déroulement du processus électoral. En effet, au lendemain du vote, les candidats de l'opposition annonçaient dans une déclaration qu'ils réfuteraient les résultats issus des urnes et les commissaires de la CENI notamment de l'opposition avaient suspendu leur participation au processus de décompte des résultats des votes. En tandem avec une équipe du WANEP et de dialogue sans frontières, la CODEL a conduit une mission d'écoute auprès des premiers acteurs : la CENI, l'Alliance des Partis Politiques de la Majorité Présidentielle (APMP) et le Chef de File de l'Opposition Politique (CFOP) assisté des partis politiques de l'opposition et des candidats à l'élection présidentielle signataires de l'accord politique.

Il a été obtenu que les différents acteurs s'en remettent aux dispositions légales et aux mécanismes prévus pour exprimer leurs différends.

III.2. Suivi du contentieux électoral

Le suivi du contentieux électoral a été le parent pauvre des activités de monitoring du processus électoral que la CODEL conduit depuis 2015. Mais la question a été mieux traitée en 2020. Il s'est agi de suivre les affaires en lien avec le processus électoral, portées devant le juge (code électoral, listes électorales, candidatures, corruption/fraude électorale, proclamation des résultats, etc.).

Sur le contentieux préélectoral, la CODEL a noté que les tribunaux administratifs du Burkina Faso ont reçu 45 recours dont 41 au seul tribunal administratif de Ouagadougou et 4 au tribunal administratif de Tenkodogo. Les 41 recours de Ouagadougou étaient tous relatifs au contentieux des candidatures en lien avec les législatives tandis que les quatre introduits à Tenkodogo concernaient le contentieux

de la liste des électeurs.

Le Conseil constitutionnel au titre des élections législatives a reçu 11 recours dont 09 en inéligibilité et 02 en validation de listes. Au titre de l'élection présidentielle, il a enregistré 8 recours relatifs aux contentieux des candidatures.

S'agissant du contentieux électoral le Conseil constitutionnel a reçu 33 recours en lien avec les législatives mais a rendu 30 décisions en faveur des jonctions de procédure. Aucun recours n'a été enregistré relativement à l'élection présidentielle.

Le suivi de la gestion du contentieux électoral fait l'objet d'une publication d'un document qui présente et analyse de manière plus détaillée les situations qui ont été portées devant le juge.

IV. SUCCÈS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

IV.1. Succès

Plusieurs points de succès méritent d'être relevés :

- **La consolidation de la synergie entre OSC en matière électorale.** La CODEL est un modèle de mise en commun de plusieurs forces pour une société civile forte et utile sur les questions électorales.
- **Le renforcement de l'expertise électorale de la CODEL.** Après les élections de 2015 et de 2016, la CODEL a réussi le monitoring des élections de 2020, preuve que des capacités individuelles et collectives se renforcent en matière électorale
- **L'appréciation positive sur la tenue des élections par les missions étrangères d'observation électorale (Union Africaine, CENSAD, OIF) et sur la pertinente contribution de la CODEL.** Son Excellence Kabiné Komara, Ancien Premier Ministre Guinéen et chef de la mission d'observation électorale de la CEDEAO, dans une tribune, a d'ailleurs qualifié les élections de 2020 de « leçon de démocratie du Burkina Faso »⁸.
- **La CODEL a pu atteindre un niveau de couverture de 100% des provinces, 62% des communes et 25% des bureaux de vote.** Le dispositif mis en place a permis de relever des dysfonctionnements qui ont été signalés à la CENI pour des correctifs.
- **Le dispositif innovant de la situation room a permis d'agréger plusieurs actions (monitoring des violences électorales et des fake news en plus de l'observation électorale).**
- **La réussite de la mission d'écoute et de médiation post électoral auprès de la**

⁸ [Tribune] La leçon de démocratie du Burkina Faso – Jeune Afrique

CENI, de l'APMP et du CFOP assisté des candidats signataires de l'accord politique. Cette mission a permis de faire baisser la tension et a facilité la poursuite du processus.

- L'intérêt porté à la CODEL et à son dispositif d'observation électorale à travers un réel engouement vers la situation room (de la part de partenaires techniques et financiers, des missions diplomatiques, des missions d'observation électorale internationales, de médias nationaux et étrangers).
- La bonne collaboration avec la CENI. La méthode utilisée pour l'observation électorale, nécessitait une ouverture de la part de la CENI. Tout au long du processus, de la révision des listes électorales au jour des élections, la CENI a toujours eu une oreille attentive vis-à-vis des sollicitations de la CODEL.
- Légitimité acquise de la société civile en matière électorale. Avec l'implication de la CODEL tout au long du cycle électoral, elle a acquis de la crédibilité. Une contribution citoyenne pertinente au bon déroulement des élections passe en effet par la capacité à réaliser des activités de suivi de toutes les étapes du cycle électoral.

IV.2. Difficultés rencontrées

- La situation sécuritaire difficile a eu un impact sur la stratégie d'observation des élections. Pour mieux les protéger et éviter les longs déplacements, les observateurs ont été recrutés au niveau local.
- La situation sanitaire marquée par la pandémie à corona virus a eu un impact sur le calendrier électoral. La phase d'enrôlement qui devait initialement prendre fin en mars 2020 a pris fin en juillet 2020 du fait de suspension. Les activités d'éducation électorale n'ont pas pu être déroulée convenablement.
- Seulement 85 centres communaux de compilation des résultats ont connu la présence des observateurs de la CODEL ; une meilleure organisation aurait permis d'en couvrir davantage.

V. RECOMMANDATIONS

En plus de celles formulées dans la déclaration finale de l'observation des élections présentée le 24 novembre 2020, la CODEL formule les présentes recommandations.

- 01** - La CODEL recommande à la CENI d'organiser une évaluation participative du processus électoral, incluant la société civile afin de tirer les leçons de l'organisation des élections du 22 novembre 2020 pour mieux réussir les scrutins futurs.
- 02** - Afin de minimiser les défaillances logistiques, la CODEL suggère la mise en place d'un mécanisme de suivi des plans de travail, des délais ainsi que du travail des prestataires engagés sur les élections.
- 03** - Dans le système actuel, les démembrements de la CENI à l'intérieur comme à l'extérieur jouent un rôle crucial pour une bonne tenue des élections ; afin de garantir la réussite de leur mission, la CODEL recommande que les capacités techniques et matérielles des démembrements soient renforcées.
- 04** - Une méconnaissance des procédures de gestion des bureaux et des opérations de vote ayant été observés, la CODEL recommande de renforcer le dispositif de recrutement et de formation des membres des bureaux de vote.
- 05** - L'organisation matérielle des élections requiert une certaine technicité et des habitudes. La CODEL suggère que les modalités de renouvellement des commissaires de la CENI soit revues pour permettre que les expériences acquises par des agents électoraux à travers l'organisation de plusieurs élections soient capitalisées.
- 06** - Les élections n'ont pas de prix mais les finances publiques injectées dans la tenue des élections devront être repensées. La CODEL suggère que les acteurs s'engagent dans une minimisation des coûts de l'organisation des élections. A cela, l'adoption de la CNIB comme document de vote pourrait contribuer.
- 07** - De nombreuses violences ont souvent lieu lors du vote des maires ; dans une démarche préventive, la CODEL recommande une modification du code électoral pour admettre l'élection des maires et des présidents de conseils régionaux au suffrage universel direct.

08 - Une réglementation spécifique sur le financement privé des partis politiques et des candidats serait utile pour lutter contre la corruption électorale et le clientélisme. Elle pourrait également concerner les dépenses de campagne (catégorisation, plafonnement). La CODEL a élaboré un guide pour la réglementation du financement privé des partis politiques et le plafonnement des dépenses de campagne ; un document utile pour engager le processus.

09 - Des efforts doivent être multipliés pour l'information et l'éducation électorale des citoyens. Les taux d'enrôlement et de participation aux élections montrent à souhait qu'un grand nombre de burkinabè ne se sent pas concerné par les processus électoraux. Des efforts renforcés dans l'éducation électorale permettraient d'avoir un fichier électoral plus représentatif des Burkinabè en âge de voter ainsi qu'une plus forte participation électorale.

10 - Pour une meilleure participation des femmes aux instances de prise de décision, les partis politiques pourraient mieux s'engager en valorisant en amont des élections la participation des femmes au sein de leurs instances, en encourageant les candidatures féminines et en appliquant la loi sur le quota genre.

11 - Prendre des mesures pour faciliter l'accès des Burkinabè de l'extérieur aux documents d'état civil (surtout ceux résidant dans les pays de l'Afrique de l'Ouest).

12 - L'opérationnalisation d'un cadre de concertation sur le processus électoral qui impliquerait la CENI, l'ONI ; le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation et la société civile est une voie pour éviter les discordances et ainsi harmoniser les interventions utiles de chaque acteur.

13 - La présence des délégués des candidats et partis politiques dans les bureaux de vote pourrait être plus importante. La CODEL recommande que les fonds prévus pour appuyer les partis politiques soient débloqués à temps mais aussi que les partis politiques dans le cadre des grands regroupements (majorité et opposition) envisagent de mettre ensemble leurs forces pour couvrir la totalité des bureaux de vote.

14 - L'égalité recherchée dans le financement public des activités politiques doit être respectée. La CODEL suggère ainsi que les fonds publics prévus pour accompagner les candidats et partis politiques lors de la campagne électorale soient mis à disposition à temps.

15 - Les médias burkinabè ont joué un rôle capital d'information des citoyens tout au long du processus électoral. La CODEL leur recommande de poursuivre les efforts de formation de leur personnel sur les questions électorales et de démocratie et de continuer à bien informer dans le respect de l'éthique et de la déontologie.

16

- Le contentieux sur les listes électorales s'est souvent buté à l'impossibilité pour les plaignants de prouver la non résidence des inscrits dans une localité. L'organisation par une révision du code électoral d'un régime probatoire de la résidence de l'électeur serait utile.

17

- La CODEL encourage les organisations de la société civile à poursuivre leur œuvre citoyenne d'information et de formation des populations pour leur participation libre et éclairée au processus démocratique.

Tableau 4 : Résumé des recommandations selon les institutions/organisations concernées

N°	Recommandations	Institutions/organisations concernées
1.	Organiser une évaluation participative du processus électoral, incluant la société civile	CENI
2.	Mettre en place un mécanisme de suivi des plans de travail, des délais ainsi que du travail des prestataires engagés sur les élections	
3.	Renforcer les capacités techniques et matérielles des démembrements de la CENI	
4.	Renforcer le dispositif de recrutement et de formation des membres des bureaux de vote	
5.	Opérationnaliser un cadre de concertation sur le processus électoral qui impliquerait la CENI, l'ONI ; le Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation	CENI MATD OSC
6.	Veiller à ce que les financements publics prévus pour le déploiement des délégués des partis politiques soient débloqués à temps	CENI MATD
7.	Trouver des moyens de minimisation des coûts de l'organisation des élections. L'adoption de la CNIB comme document de vote pourrait contribuer.	AN MATD CENI
8.	Veiller au respect des textes régissant le financement public accordé pour la campagne électorale et débloquer les fonds à temps	MATD Ministère de l'économie et des finances
9.	Adopter un système de renouvellement des commissaires de la CENI qui permet que les expériences acquises à travers l'organisation de plusieurs élections soient capitalisées (renouvellement partiel)	AN MATD

10.	Adopter le suffrage universel direct comme mode de désignation des maires et des présidents de conseils régionaux	AN MATD
11.	Adopter une réglementation spécifique sur le financement privé des partis politiques et le plafonnement des dépenses de campagne	AN
12.	Réviser le code électoral pour y organiser un régime probatoire de la résidence de l'électeur	AN
13.	Renforcer les activités d'information et d'éducation électorale des citoyens	OSC Partis politiques
14.	Améliorer la participation des femmes en valorisant en amont des élections la participation des femmes au sein de les instances, en encourageant les candidatures féminines et en appliquant la loi sur le quota genre.	Partis politiques
15.	Renforcer la présence de leurs délégués dans les bureaux de vote : dans le cadre des grands regroupements (majorité et opposition) envisager de mettre ensemble leurs forces pour couvrir la totalité des bureaux de vote le jour des élections.	Partis politiques
16.	Faciliter l'accès des Burkinabè de l'extérieur aux documents d'état civil (surtout ceux résidant dans les pays de l'Afrique de l'Ouest).	MATD ONI
17.	Poursuivre les efforts de formation de leur personnel sur les questions électorales et de démocratie et continuer à bien informer dans le respect de l'éthique et de la déontologie.	Médias

CONCLUSION

Les scrutins couplés présidentiel et législatif du 22 novembre 2020 ont tenu leurs promesses. Les incertitudes sur leur effectivité ont été levées et le Burkina Faso a su relever le défi en organisant des élections dans un climat apaisé malgré les difficultés logistiques. La CODEL a joué sa partition, grâce à ses 19 organisations membres, à ses 3800 observateurs, à ses 200 moniteurs de la violence électorale, à ses 45 points focaux provinciaux et à l'équipe de 15 journalistes et de blogueurs fact-checkeurs (vérificateurs des faits électoraux).

La CODEL se tourne vers les élections locales et prévoit entre autres de :

- faire une auto-évaluation et participer aux initiatives d'évaluation (CENI ou Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation) de l'organisation des élections couplées du 22 novembre 2020 afin d'en tirer les leçons pour les scrutins futurs.

- réaliser des activités de sensibilisation pour la prévention des conflits liés aux élections municipales. En effet, ces élections de proximité présentent des enjeux importants au sein des communes et ont été empreintes de violences de par le passé.
- conduire un plaidoyer pour la modification du Code électoral autorisant l'élection des maires au suffrage universel direct. Ce mode de désignation contribuerait à réduire les violences lors du vote des maires.
- faire un monitoring des éventuelles violences électorales. Il s'agit, sur la base de l'expérience du monitoring des violences lors des scrutins présidentiel et législatif de déployer des moniteurs pour contribuer à la pacification des élections locales ;
- reproduire l'expérience de la collecte, de l'analyse et de la publication des statistiques électorales pour prendre en compte les données en lien avec les municipales ;
- mener un plaidoyer pour l'adoption d'une loi réglementant le financement privé des partis politiques et le plafonnement des dépenses de campagne ;
- faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations faites à l'issue de l'observation électorale.

ANNEXES

Liste des annexes

- Déclaration de la CODEL à l'occasion du démarrage de la campagne électorale pour les élections couplées du 22 novembre 2020
- Déclaration liminaire
- Déclaration finale
- Canevas de centralisation des alertes et dysfonctionnements
- Fiches de fact-checking
- Quelques messages consignés dans le livre d'or

DECLARATION DE LA CODEL A L'OCCASION DU DEMARRAGE DE LA CAMPAGNE POUR LES ELECTIONS COUPLEES PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES DU 22 NOVEMBRE 2020

A partir du 31 octobre 2020, nous empruntons la dernière ligne droite qui nous mène aux élections couplées du 22 novembre 2020.

Durant 21 jours, partis politiques, formations politiques ou regroupement d'indépendants sillonneront les régions, provinces et communes du Burkina Faso pour expliquer aux citoyens leurs visions pour le pays et solliciter leur suffrage.

En ce moment tout aussi important que délicat, la CODEL, dont l'une des missions est de constituer une société civile forte et pérenne sur les questions de démocratie, fait la présente déclaration.

Les élections sont un moment crucial pour tout pays démocratique puisqu'elles permettent aux citoyens, à des échéances fixées, de réfléchir, de se projeter sur le devenir de leur pays et de choisir les dirigeants à même de le conduire.

Le lundi 26 octobre 2020, les candidats à l'élection présidentielle ainsi qu'un ensemble d'autres acteurs (dont la CODEL) ont signé, sous la houlette du Conseil Supérieur de la Communication (CSC), un pacte de bonne conduite. A travers ce pacte, les acteurs se sont engagés principalement à :

- **inscrire leurs discours dans une saine émulation des idées ;**
- **se respecter mutuellement, être courtois, rejeter toutes les formes de violence ;**
- **privilégier le dialogue, le respect de la loi et l'utilisation des voies légales de recours ;**
- **respecter et à faire respecter les consignes sanitaires et sécuritaires ;**
- **utiliser sagement les réseaux sociaux.**

La CODEL vient exhorter l'ensemble des acteurs au respect de ces principes pour une campagne électorale pacifique.

La CODEL exhorte particulièrement les CITOYENS à éviter tout acte ou comportement qui pourraient fragiliser la paix et la stabilité. Soyons des artisans de paix.

La corruption est une gangrène qui fragilise notre système électoral. La CODEL vous invite à faire prévaloir nos valeurs d'intégrité et à renoncer à tout acte de corruption.

La CODEL invite les PARTIS ET FORMATIONS POLITIQUES ET CANDIDATS à aller à la conquête de l'électorat dans le respect des valeurs d'intégrité qui caractérisent le burkinabè. Les pratiques de corruption et la violence sous toutes ses formes sont à bannir.

Aux FORCES DE SECURITE qui seront mobilisées pour la sécurisation du processus électoral, la CODEL les encourage fortement et les invite à conduire leur mission dans le respect des lois et des droits des citoyens.

Aux ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE impliquées dans l'information et l'éducation électorale, poursuivons le travail de sensibilisation de nos populations pour qu'elles participent activement et pacifiquement aux élections.

La CODEL, dans sa contribution pour des élections apaisées déploiera 200 moniteurs dans toutes les provinces du Burkina Faso pour suivre le déroulement de la campagne et au-delà et signaler toute situation de nature à créer des tensions. Ces 200 moniteurs seront appuyés par 3800 observateurs le jour des scrutins couplés du 22 novembre 2020.

La CODEL a en outre formé une équipe de journalistes et blogueurs, engagée à sensibiliser les citoyens sur les risques de conflits liés à la manipulation de l'information en période électorale mais aussi à traquer les fausses informations et les dénoncer.

Grâce à sa plateforme technologique qui permet le suivi en temps réel du déroulement des élections, la CODEL fera une observation électorale utile et pertinente.

En avant pour des élections exemptes de fraudes et de violences pour un Burkina Faso de Paix et de démocratie.

Vive le Burkina Faso!

CONVENTION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR L'OBSERVATION DES ÉLECTIONS (CODEL)*

Conférence de presse à l'occasion de l'installation officielle du Quartier
Général de la CODEL pour la veille électorale

Ouagadougou, Hôtel Splendid, Samedi 21 novembre 2020

DECLARATION LIMINAIRE

LA CODEL APPELLE L'ENSEMBLE DES ACTEURS À LA RESPONSABILITÉ ET AU STRICT RESPECT DES RÈGLES DU JEU ÉLECTORAL.

Dans le cadre de son programme de monitoring des élections, la Convention des organisations de la société civile pour l'observation des élections (CODEL) a réalisé plusieurs activités de veille et de plaidoyer en vue de contribuer à des élections transparentes et apaisées en 2020 et 2021. Cette stratégie de monitoring capitalise son expérience réussie de 2015 et s'articule autour du suivi de toutes les séquences du cycle électoral. C'est ainsi que la CODEL a organisé un suivi des opérations d'enrôlement des électeurs et de la campagne électorale sanctionné par des déclarations assorties de recommandations.

La CODEL bénéficie dans ce travail de veille citoyenne de l'appui technique et financier de l'ONG Diakonia à travers un financement des ambassades du Danemark, de la Suisse, de la France et de l'Union européenne. Ce partenariat fécond a permis de mettre à la disposition de la CODEL une équipe technique à travers le consortium One World/Ingénia consulting Inc. constitué d'experts électoraux burkinabè et internationaux. C'est le lieu pour nous de leur réitérer nos sincères remerciements pour leurs appuis multiformes.

Pour les élections couplées du 22 novembre 2020, la CODEL a élaboré une stratégie lui permettant de se prononcer sur la régularité des opérations de vote. La méthodologie adoptée, basée sur le déploiement proportionnel des observateurs, est éprouvée dans plusieurs pays. Cependant, la CODEL ne pourra pas comme en 2015 faire un comptage parallèle et rapide des votes. Une telle approche aurait demandé une toute autre méthodologie qui à l'heure actuelle est rendue impossible. En effet, une partie du territoire ne participant pas au vote du fait de l'insécurité, le tirage de l'échantillon serait faussé. Le dispositif adopté permettra toutefois de suivre activement le déroulement du scrutin afin d'interpeller directement les organes de gestion des élections en vue de la correction des incidents et manquements tout au long de la journée du vote. De manière

spécifique, le monitoring permettra :

- de collecter, d'analyser et de diffuser des informations sur le déroulement du scrutin en temps réel afin de garantir la crédibilité, la fiabilité et la transparence du scrutin.
- d'optimiser un système d'alerte précoce le jour du scrutin;
- de dissuader toute velléité de fraudes par la présence massive des observateurs dans les bureaux de vote ;
- de contribuer à corriger tout dysfonctionnement constaté le jour du scrutin en saisissant les autorités et institutions chargées de l'organisation, de la supervision et de la gestion du processus électoral.

Depuis le début du processus, la CODEL a pu effectuer plusieurs activités d'observation et de monitoring :

- Déploiement de 220 moniteurs de la violence électorale sur l'ensemble du territoire pour suivre et remonter tous les incidents de violence liés à la mise en œuvre du processus électoral, mais également pour apprécier le niveau de tension électorale
- La sensibilisation sur les fake news et la promotion du fact checking en période électorale par la mobilisation et le renforcement de capacités de 10 journalistes et acteurs de la société civile
- La formation et le déploiement de 121 observateurs du processus d'enrôlement des électeurs, sur l'ensemble du territoire national

Pour ce qui s'agit de la phase d'enrôlement, la CODEL a visité 1400 lieux d'enrôlement.

De façon générale l'on peut noter que l'enrôlement s'est déroulé bien malgré quelques difficultés :

- Retard de démarrage dans quelques villages
- Vétusté des kits occasionnant un retard et des dysfonctionnements dans certaines localités
- Faible engouement des citoyens au début du processus
- Défi sécuritaire réel, impactant le déroulement du processus dans certaines zones
- Accès difficile de certains sites d'enrôlement ou des emplacements à polémiques
- Incertitude de certaines personnes déplacées sur leur prise en compte dans le fichier électoral

Concernant le monitoring de la violence, la CODEL a déployé 4 moniteurs dans chacune des 43 provinces, 16 moniteurs à Ouagadougou et 12 à Bobo Dioulasso. Il

a été relevé globalement une certaine sérénité et une faible tension électorale malgré quelques incidents remontés :

- Insultes et violence verbale entre militants dans certaines localités
- Violence physique entre militants et intimidation
- Provocation et volonté manifeste de perturber des manifestations par certains militants
- Agression
- Destruction de bien et saccage d'affiches
- Achat de conscience
- Diffamation

Les militants des partis en sont principalement auteurs et victimes en même temps.

Aucun acte de violence électorale basée sur le genre ne nous a été signalé par nos moniteurs.

A la veille de ces élections du 22 novembre, la CODEL est heureuse d'annoncer la mise en place du 19 au 24 novembre 2020 de son Quartier général à l'hôtel Spondid. Placé sous la présidence de Me Halidou Ouédraogo président de la CODEL. Le Quartier Général aura pour mission d'assurer le monitoring des opérations électorales le 22 novembre. Dans cette optique, un dispositif technique a été installé à travers le déploiement des observateurs et le suivi en temps réel des opérations électorales.

La CODEL demeure la plus grande mission d'observation des élections du 22 Novembre 2020 qui va contribuer à la crédibilité de ces élections couplées. Ce sont au total 3800 citoyens mobilisés sur toute l'étendue du territoire qui rendront compte de ces élections aux différentes parties prenantes par le truchement de la CODEL, sur le site www.burkinavote.org et sur les réseaux sociaux à travers le hashtag [burkinavote2020](https://twitter.com/burkinavote2020). Sur ces espaces, et en temps réel, la société civile sera informée du déroulement du scrutin. Les informations sur l'ouverture du bureau de vote, le déroulement du vote, les procédures de dépouillement et les résultats seront disponibles pour les bureaux de vote sélectionnés par la CODEL.

Les 3800 observateurs seront déployés dans toutes les provinces du pays, à l'exception des zones inaccessibles du fait de l'insécurité. Ces observateurs sont de deux catégories. La première catégorie, forte de 3300 observateurs, aura pour mission de collecter les données sur les scrutins en renseignant des fiches sur le déroulement des opérations électorales. Ces fiches seront analysées après le scrutin par la CODEL.

La seconde catégorie d'observateurs, composée de 500 personnes, aura pour mission de faire remonter instantanément les données au Quartier général de la

CODEL. Ces observateurs seront dotés de smartphones et seront suivis par une équipe de veille d'une vingtaine de personnes logée au Quartier Général de la CODEL.

Le Quartier général est principalement composé de deux chambres, la chambre technique et la chambre de décision.

1. La chambre technique a pour mission d'assurer la remontée des données avec les 500 observateurs dotés de smartphones, et d'alimenter les analyses de la CODEL sur la qualité des opérations électorales. Cette chambre centralisera également les dispositifs de monitoring en plus de ceux des 500 M-observateurs et des 3300 observateurs classiques : le dispositif de monitoring de la violence et le dispositif de gestion des fake news et du fact checking

2. La chambre de décision, composée de membres de la CODEL et des personnes ressources, est chargée de prendre les décisions nécessaires à partir des données collectées. Plus concrètement, elle se chargera de prendre attache avec la CENI pour signaler d'éventuels cas de dysfonctionnement et de publier des communiqués sur le processus électoral.

Ainsi, les procédures d'ouverture, la présence des membres des bureaux de vote, l'heure de démarrage du vote, la sécurité des centres de vote, le secret du vote, le matériel électoral, l'affluence des électeurs, la présence des femmes membres de bureaux de vote, l'assistance des personnes à mobilité réduite, le taux de participation, les procédures de clôture sont autant d'informations qui seront produites et partagées en temps réel.

Le Quartier Général de la CODEL sera accessible à tous les acteurs intéressés par notre travail de monitoring. Les membres du gouvernement, la CENI, les autorités judiciaires, les institutions, les médias, les diplomates, les observateurs domestiques et internationaux, les organisations de la société civile, les partis politiques et groupements d'indépendants, les candidats pourront ainsi visiter le Quartier Général le 22 novembre aux heures de leur choix.

La CODEL combine l'observation classique avec les 3300 observateurs et l'observation moderne avec les 500 observateurs dotés de smartphones. Sur la base des données recueillies par l'ensemble des 3800 observateurs, la CODEL élaborera et publiera un rapport général sur le processus électoral au plus tard deux semaines après les élections.

A la veille de ce double scrutin qui se tient dans un contexte de crise sanitaire et sécuritaire sans précédent, la CODEL appelle l'ensemble des acteurs à la responsabilité et au strict respect des règles du jeu électoral. Elle les félicite pour leur contribution dans le succès des étapes passées, notamment l'adoption du code électoral, les opérations d'enrôlement et la campagne électorale.

Plus spécifiquement, la CODEL exhorte :

- Les citoyens résidant au Burkina et ceux de la diaspora à accomplir leurs devoirs civiques dans la sérénité et le respect du code électoral ;
- Les candidats, partis politiques et groupements d'indépendants à recourir aux voies légales en cas de contestation des résultats, et à bannir la violence verbale ou physique ;
- La CENI au strict respect du code électoral à travers l'impartialité, la concertation et le professionnalisme ;
- Le gouvernement à mettre tout en œuvre pour jouer sa partition notamment en sécurisant l'ensemble des opérations électorales ;
- Les médias et les utilisateurs de réseaux sociaux à informer juste et vrai sur le processus électoral et politique, à éviter la propagation de fausses informations et des discours de haine ;
- Les autorités judiciaires à la stricte neutralité de sa mission de supervision des élections et de gestion du contentieux ;
- Les partenaires internationaux à continuer d'accompagner le Burkina Faso dans sa quête d'une démocratie consolidée et apaisée.

Fait à Ouagadougou, le 21/11/2020

Le Président de la CODEL

CONVENTION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR L'OBSERVATION DES ÉLECTIONS (CODEL)

QUARTIER GÉNÉRAL DE LA CODEL POUR LA VEILLE ÉLECTORALE
Ouagadougou, Hôtel Splendid, mardi 24 novembre 2020

DECLARATION FINALE

Dans le cadre de son programme de monitoring des élections, la Convention des organisations de la société civile pour l'observation des élections (CODEL) a réalisé plusieurs activités de veille et de plaidoyer en vue de contribuer à des élections transparentes et apaisées en 2020 et 2021. Cette stratégie de monitoring capitalise son expérience réussie de 2015 et s'articule autour du suivi de toutes les séquences du cycle électoral. C'est ainsi que la CODEL a organisé un suivi des opérations d'enrôlement des électeurs et de la campagne électorale sanctionné par des déclarations assorties de recommandations.

La CODEL a bénéficié dans ce travail de veille citoyenne de l'appui technique et financier de l'ONG Diakonia à travers un financement des ambassades du Danemark, de la Suisse, de la France et de l'Union européenne. Ce partenariat fécond a permis de mettre à la disposition de la CODEL une équipe technique à travers le consortium One World/Ingénia consulting Inc. constitué d'experts électoraux burkinabè et internationaux. C'est le lieu pour nous de leur réitérer nos sincères remerciements pour leurs appuis multiformes.

Pour les élections couplées du 22 novembre 2020, la CODEL a élaboré une stratégie qui lui a permis de se prononcer sur la régularité des opérations de vote. La méthodologie adoptée, basée sur le déploiement proportionnel des observateurs, est éprouvée dans plusieurs pays.

Le dispositif adopté a permis de suivre activement le déroulement du scrutin et d'interpeller directement les organes de gestion des élections en vue de la correction des incidents et manquements qui nous ont été remontés tout au long de la journée.

De manière spécifique, le monitoring a permis :

- de collecter, d'analyser et de diffuser des informations sur le déroulement du scrutin en temps réel afin de garantir la crédibilité, la fiabilité et la transparence du scrutin.
- d'optimiser un système d'alerte précoce le jour du scrutin;
- de dissuader toute velléité de fraudes par la présence massive des observateurs dans les bureaux de vote ;

-- de contribuer à corriger tout dysfonctionnement constaté le jour du scrutin en saisissant les autorités et institutions chargées de l'organisation, de la supervision et de la gestion du processus électoral.

La CODEL a ainsi déployé :

- 121 observateurs du processus d'enrôlement des électeurs
- 200 moniteurs de la violence électorale sur l'ensemble du territoire pour suivre et remonter tous les incidents de violence liés à la mise en œuvre du processus électoral, mais également pour apprécier le niveau de tension électorale
- 10 journalistes et acteurs de la société civile pour la sensibilisation sur les fake news et la promotion du fact checking

Pour rappel, la CODEL a installé son Quartier Général à l'hôtel Spondid, sous la direction de Me Halidou Ouédraogo président de la CODEL. Le Quartier Général a eu pour mission d'assurer le monitoring des opérations électorales le 22 novembre. Dans cette optique, un dispositif technique a été installé.

La CODEL demeure la plus grande mission d'observation des élections du 22 Novembre 2020. Ce sont au total 3800 citoyens mobilisés sur toute l'étendue du territoire qui ont rendu compte de ces élections aux différentes parties prenantes par le truchement de la CODEL, sur le site www.burkinavote.org et sur les réseaux sociaux à travers le hashtag [burkinavote2020](https://twitter.com/burkinavote2020). Sur ces espaces, et en temps réel, la société civile a été informée du déroulement du scrutin. Les informations sur l'ouverture du bureau de vote, le déroulement du vote, les procédures de dépouillement et les résultats sont disponibles pour les bureaux de vote sélectionnés par la CODEL.

Ces observateurs sont de deux catégories. La première catégorie, forte de 3300 observateurs, a eu pour mission de collecter les données sur les scrutins en renseignant des fiches sur le déroulement des opérations électorales.

La seconde catégorie d'observateurs, est composée de 500 personnes dénommé M-observateurs, qui a eu pour mission de faire remonter instantanément les données au Quartier général de la CODEL. Ces M-observateurs ont été dotés de smartphones et ont été suivis par une équipe de veille d'une vingtaine de personnes logée au Quartier Général de la CODEL.

Le Quartier général est principalement composé de deux chambres, la chambre technique et la chambre de décision.

Ainsi, les procédures d'ouverture, la présence des membres des bureaux de vote, l'heure de démarrage du vote, la sécurité des centres de vote, le secret du vote, le matériel électoral, l'affluence des électeurs, la présence des femmes membres de bureaux de vote, l'assistance des personnes à mobilité réduite, le taux de

participation, les procédures de clôture sont autant d'informations qui ont été produites et partagées en temps réel.

A la suite des observations faites sur le scrutin, la CODEL présente les constatations suivantes comme premières données.

De l'observation classique

Plusieurs dysfonctionnements nous ont été remontés dès l'ouverture des bureaux de vote :

- La non disponibilité du matériel électoral dans certains bureaux de vote. C'est par exemple l'absence de listes d'électeurs, d'isoloirs, des procès-verbaux (bureau de vote n°2 Koundouba ; bureau de vote n°1 Zomwefo ; Bureau de vote n° 2 Titao), de bulletins pour les législatives, etc.
- La distribution erronée des bulletins de vote pour les législatives. Par exemple à Pama (région de l'Est, province de la Kompienga), plus de 35 électeurs ont voté avec des bulletins de vote destinés à une autre province. Le même problème a été signalé à Houndé, à Bobo Dioulasso et à Kombissiri.
- L'absence ou l'arrivée tardive de forces de sécurité dans certains bureaux de vote dans la région du Nord (cas de Mako, Kasseba samo, Zoongo, Zondoma/Gourcy, Tangaye)
- Un cas de tentative d'intimidation des électeurs dans un bureau de vote, en l'occurrence à Relwende-centre/bureau de vote 2 de Ouahigouya. L'auteur a été expulsé du centre de vote par les forces de l'ordre.
- L'absence des noms de certains électeurs sur la liste électorale.
- Les changements opérés dans les bureaux de vote ont désorienté certains électeurs. Par exemple, certains bureaux ont été fusionnés sans que les électeurs n'aient été au préalable informés.

Au total, sur plus d'une quarantaine d'alertes, 90% ont été résolues par la CENI.

De la violence électorale

De la date du 10 au 22 novembre, le groupe d'analystes a reçu 165 alertes de violence. La majorité des alertes a porté sur les violences verbales, saccage d'affiches, intimidations et achat de conscience, nuisances sonores, affrontements entre militants de partis politiques, etc. Aucun acte de violence basé sur le genre n'a été notifié.

Les auteurs de ces violences sont principalement les militants des partis politiques. Et la victime provenait du même groupe.

Des fake news sur les médias et réseaux sociaux

Plus de 200 sites web, réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp, Twitter) stations radio, et de partis et leaders politiques ont été recensés et suivis. Une cinquantaine de publications partagées par diverses sources a fait l'objet d'analyse et de vérification des faits. Plusieurs tentatives de désinformation liées aux dysfonctionnements de certains bureaux de vote, à l'achat de conscience, à la fraude et à la violence électorale ont été identifiées.

Des cas de fausses informations (fake news) ayant un degré de gravité élevée ont été traitées de manière à restituer la bonne information au public. A titre d'illustration l'équipe de la CODEL a pu vérifier que le ministre de la Défense n'a ordonné aucune fermeture de bureau de vote dans la province de l'Oudalan contrairement à l'information partagée sur les réseaux sociaux. Elle a également pu vérifier que le correspondant UPC de Lapara dans la province des Balé a été effectivement agressé par des jeunes mais ses blessures ne sont pas consécutives à l'utilisation des machettes.

De la M-Observation

• A l'ouverture

Des zones sécurisées

- 90% des bureaux de vote ont ouvert avant 6 heures 15 mn.
- Dans 98,20% des bureaux de vote observés, les présidents étaient présents.
- 18 % des présidents des bureaux de vote étaient des femmes.
- Les forces de l'ordre étaient présentes dans 94,40% des bureaux de vote observés.

Des zones rouges

- 77% des bureaux ouverts à l'heure avant 6h15mn
- Dans 94% de bureaux le président était présent à l'ouverture
- 12% de bureaux de vote étaient présidés par les femmes
- 70% de bureaux de vote étaient sécurisés

• Du matériel électoral et procédures d'ouverture

Des zones sécurisées

- Dans 70% des bureaux de vote, le matériel était complet
- 94% des bureaux de vote ont respecté les procédures d'ouverture

Des zones rouges

- Dans 71% des bureaux de vote, le matériel était complet
- 96% des bureaux de vote ont respecté les procédures d'ouverture

De manière spécifique, le problème de matériel a concerné les Procès-verbaux de dépouillement dans 22% de bureaux de vote, suivront ensuite les enveloppes

sécurisées (4%), la liste des électeurs (3%), la liste d'émargement (2%), etc.

DU DÉROULEMENT DU PROCESSUS ÉLECTORAL

Des zones sécurisées

- Dans 98% des bureaux, les électeurs ont émargé sur les listes
- 100% des électeurs ont reçu un seul bulletin par scrutin
- 82 % des électeurs n'ont pas eu de difficultés à voter
- 91% des électeurs ont prouvé qu'ils n'avaient pas déjà voté

Des zones rouges

- Dans 100% des bureaux, les électeurs ont émargé sur les listes
- 100% des électeurs ont reçu un seul bulletin par scrutin
- 94 % des électeurs n'ont pas eu de difficultés à voter
- 87% des électeurs ont prouvé qu'ils n'avaient pas déjà voté

De la clôture

DES ZONES SÉCURISÉES

- 98% des bureaux de vote ont fermé à l'heure,
- 85 % des bureaux de vote ne présentaient pas de file d'attente à la clôture

Des zones rouges

- 97% des bureaux de vote ont fermé à l'heure
- 87% des bureaux de vote ne présentaient pas de file d'attente à la clôture

DU DÉPOUILLEMENT

Des zones sécurisées

- Dans 59 % des bureaux de vote le dépouillement s'est déroulé sans incidents
- Dans 11 % des bureaux de vote des réclamations ont été consignées sur les

procès-verbaux

Des zones rouges

- Dans 66 % des bureaux de vote le dépouillement s'est déroulé sans incidents
- Dans 20% des bureaux de vote des réclamations ont été consignées sur les

procès-verbaux

La plupart des réclamations et des désaccords concernaient :

- Non réception des copies des résultats par les représentants des candidats
- Absence de consensus sur l'appréciation de la qualité des bulletins nuls
- Non affichage des résultats du dépouillement à l'entrée du bureau de vote

(entre 20 à 23 %)

APPRÉCIATION GLOBALE DU PROCESSUS

La CODEL se félicite de la tenue effective de ce double scrutin dans un contexte de crise sécuritaire, humanitaire et sanitaire. C'est l'occasion de féliciter l'ensemble des acteurs du processus électoral pour leur sens de responsabilité. La CODEL félicite

plus particulièrement les forces de défense et de sécurité pour la sécurisation de l'ensemble du processus électoral.

La CODEL se félicite, pour une première, d'avoir déployé 12 observateurs pour le vote des burkinabè de l'étranger, plus spécifiquement en République de Côte d'Ivoire. Selon nos observateurs, le vote s'est déroulé sans incidents avec un taux de participation appréciable, même s'il faut regretter le faible taux d'enrôlement.

La CODEL a malheureusement observé la persistance de plusieurs dysfonctionnements dans l'organisation matérielle des élections. Ce qui illustre un déficit de capitalisations des expériences et leçons antérieures en matière électorale. Elle déplore également les violations de la loi électorale notamment sur la corruption électorale, les violences verbales, les affichages anarchiques, etc.

La CODEL appelle l'ensemble des acteurs en compétition à suivre les voies de recours légales en cas de contestation des résultats.

L'ensemble des rapports et communiqués produits sont disponibles sur la plateforme www.burkinavote.org

RECOMMANDATIONS

A LA CENI

Dans le court terme

- Poursuivre son travail de compilation dans la sérénité et dans le respect des délais fixés dans le code électoral
- Poursuivre les efforts de communication avec tous les acteurs dans le souci d'instaurer un climat de confiance

Dans le moyen/long terme

- Améliorer le système de déploiement du matériel électoral à temps
- Améliorer la formation des membres des bureaux de vote
- Systématiser l'affichage des listes à l'entrée des bureaux
- Améliorer la qualité de l'encre indélébile
- Améliorer la communication concernant la carte et l'identification du bureau de vote pour mieux orienter l'électeur.
- Respecter le caractère public du dépouillement

AUX PARTIS POLITIQUES/CANDIDATS

Dans le court terme

- Respecter les engagements pris dans le pacte de bonne conduite
- User des voies légales de recours en cas de contestations et respecter les délais impartis à cet effet

Dans le moyen/long terme

- Renforcer l'éducation au vote

- Assurer la présence de leurs représentants dans tous les bureaux de vote
- Appeler leurs militants au calme et à la sérénité
- Axer leur stratégie de campagne sur le contenu de leur programme politique
- Respecter les dispositions du code électoral relatives à la corruption électorale
- Dynamiser leurs sections à l'étranger pour une présence effective dans les bureaux de vote

AUX MEDIAS

- Continuer à informer vrai et juste dans le respect de l'éthique et de la déontologie
- Renforcer l'éducation au vote

AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

- Poursuivre le travail de veille citoyenne et de monitoring de façon générale
- Travailler à une mise en synergie de toutes les initiatives de veille et de monitoring en vue d'une capitalisation sur les initiatives développées

A LA DIASPORA

- De se mobiliser massivement pour les prochaines phases de révision des listes électorales
- Renforcer sa participation à la vie politique

AUX LEADERS D'OPINION

- Poursuivre le travail de sensibilisation pour des élections apaisées et pour la cohésion sociale
- Continuer à soutenir les efforts dans la prévention et la gestion des conflits liés aux élections

Enfin dans le cadre des réformes électorales, quelques points d'attention méritent d'être pris en compte :

- Inscription dans le code électoral de l'interdiction de matériel servant à prendre des photos ou à filmer dans l'isoloir
- mise en place d'une police des élections chargée de lutter contre la fraude électorale
- Encadrement plus rigoureux de la délivrance des dérogations pour le vote

Fait à Ouagadougou, le 24/11/2020

Le Président de la CODEL

CONVENTION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR L'OBSERVATION DES ELECTIONS (CODEL)

**QUARTIER GÉNÉRAL DE LA CODEL POUR LA VEILLE ÉLECTORALE
Ouagadougou, Hôtel Splendid, Dimanche 22 Novembre 2020**

CHAMBRE TECHNIQUE

Canevas de centralisation des alertes et dysfonctionnements

N°	Province/COMMUNE	Centre / Bureau de vote	Incident	Heure	Traitement
1	BANWA/SOLENZO	MAISON DES JEUNES/BUREAU DE VOTE N° 1	Absence de liste d'électeurs et isolement. Les électeurs sont en train de repartir.	07 h 53	ENVOI MESSAGE AU COMMISSAIRE DARGA RÉSOLU PAR LA CENI À 9H15 VOTE COMMENCE 9h30 RÉSOLU
2	HOUNDE / TUY	Toute la commune de Tuy	Pas de PV pour la présidentielle	8H15	APPEL AU PRÉSIDENT DE LA CENI - RÉSOLU PAR LA CENI
3	OUAGA	GARDERIE POPULAIRE DASSASSOGO BV 7 ET 8	Urne inexistante aux BV 7 et 8 à l'école Wemtenga, Arrondissement 5	8H15	LA CENI A COMMUNIQUÉ DESSUS Bureau en cours d'opérationnalisation: Voir le N° de bureau de VOTE INFÉRIEUR
4	OUAGA	GARDERIE POPULAIRE DASSASSOGO BV 3	Les électeurs ne retrouvent pas leurs noms sur les listes	8H20	APPEL AU PRÉSIDENT DE LA CENI RÉSOLU PAR LA CENI
5	YATENGA/OUAHIGOU YA	RELWENDE-CENTRE/BUREAU DE VOTE 2	Violence d'un partisan de l'ADF intimidant les électeurs de voter pour son parti et cela a occasionné une dispute. Ayant été expulsé par les forces de l'ordre, l'intimidateur revient en renfort avec d'autres partisans. Les troubles sont en cours.	08h 16	RÉSOLU PAR LA SÉCURITÉ
6	OULDALAN/GOROM-GOROM	ECOLE CENTRE/BUREAU DE VOTE N° 1	Les électeurs ne retrouvent pas leurs noms sur la liste électorale	07 h 14	LA CENI A COMMUNIQUE DESSUS
07	Province du SENO	Centre de vote Ecole A, Bureaux 05, 06	Ouverture tardive du bureau de vote	07H	RÉSOLU PAR LA CENI
8	Dano	Bureaux de vote 1, 2, 3	Les isolements ne garantissent pas le secret de vote	08H30	AVIS D'APPRÉCIATION DES ÉLECTEURS SUR LE SECRET DE VOTE RÉSOLU
9	Tougan	Lycée de Tougan, Bureau de vote 01	Manque de matériel: les bulletins sont finis, pas de PV, manque d'encre	09H10	RÉSOLU PAR LA CENI
10	Kompienga/Pama	Bureau de vote du secteur 04	35 personnes ont voté avec des bulletins du SENO. LA CEPI a recouvert l'urne et recommandé les votes et fait voter les premiers.	08H35	RÉSOLU PAR LA CENI RESTE À GÉRER LA SUITE
11	Ouahigouya	Ecole Bibili	Pas d'éclairage et les lampes non fonctionnelles ; manque de PV pour la présidentielle	09H10	En cours de résolution par la CENI
12	Yako	CEPI, CECI	Manque de matériel dans l'ensemble. Obligé de rationaliser le peu existant	08H50	En cours de résolution par la CENI

1313	Bobo	Arrondissement 7	Pas de bulletin pour les législatives	09H33	En cours de résolution par la CENI
14	Houndé	Houndé	Manque de PV pour la présidentielle	09H54	En cours de résolution par la CENI
15	Houndé	Secteur 3, près de l'abattoir	Des électeurs qui ont leur nom sur le fichier des législatives mais pas sur celui de la présidentielle		RÉGLÉ PAR LA CECI LES ÉLECTEURS ONT RESOLU
16	Diapaga	Totalibouli et Pembiga	Bureaux de vote fermés pour raison d'insécurité	10H40	Après vérification les bureaux sont effectivement fermés suite à des soupçons d'attaques
17	Yako	Bureau de vote 4 et 5 secteur 6 Autogare	au lieu de 2 BV c'est un BV qui se retrouve avec plus de 600 électeurs	10H57	Situation particulière Régulé par la CECI
18	Ouaga	Kalgondin, Ecole C	un bureau de vote pas encore ouvert	11h	Message transmis à la CENI INCERTAIN
19	HOUET/BOBO-DIOULASSO	SECTEUR 26/ECOLE PRIMAIRE D/BUREAU DE VOTE N° 3	suspension du vote pour manque de bulletins législatifs	11h58	Régulé par la CECI
20	KOMBISSIRI	KOMBISSIRI BV1 PLACE DU 2 JUIN CPL BV 2 Secteur 1 sous le Baobab/BV 1	Dispose d'une copie de son accréditation reçue par WhatsApp, se voit refuser l'accès de vote et à l'élection. Il faut contacter le président de la CECI 78 42 04 10	12h11	RÉGLÉ PAR LA CECI
21	OUAHIGOUYA	COMPLEXE ZOODO	Se voit refuser le droit de vote parce qu'il n'a pas de badge	12h25	Résolu par le point focal M. KAM 71525252
	KOMBISSIRI		Refus d'accorder le droit de vote pour erreur de non KANGO au lieu de GANFO	15H52	REGLÉ PAR LE POINT FOCAL ET LE PRÉSIDENT DU BUREAU DE VOTE
22	Centre sud SAPONE	Ouidi 1 BV 1 et 2	Absence de PV des opérations de vote	14h09	NON RÉGLÉ Question pris en charge par le président du bureau
23	Ouaga	Lycée vénégéré 2 BV8	Le bureau n'ai pas ouvert jusqu'à 15h pour défaut de liste	15h05	Atmosphère chaude
24	KOMKI IPALA		Pas d'éclairage ni de tableau d'affichage	15h45	la compilation s'annonce difficile
25	Ouagadougou	Ecole C Bureau 8 du quartier Wemtenga	Bureau de vote pas encore ouvert.	16h15	Message envoyé à la CENI. Le bureau ouvert à 16h30 RESOLU
26	YATENGA/OUAHIGOUYA/secteur 15	ECOLE PRIMAIRE GOURGA/BUREAU DE VOTE N°1	Les PV pour la présidentielles non disponibles jusqu'à présent.	17H45	Message envoyé au commissaire Sambare de la CENI La CENI signale un problème d'erreur sur les imprimés des PV de la Présidentielle, ce qui est général dans tout le pays. NON RESOLU
27	Bobo - village rattaché de Kouentou	Les bureaux de vote de l'École primaire de Kouentou	Absence de PV et de feuilles des résultats pour le dépouillement	19H02	NON RESOLU

CDD FACT CHECK
Election Analysis Centre
Burkina Faso Elections 2020

2020

#CDDAnalysisCentre
#BurkinaVote2020
#CDDEAC

Est-ce que le bureau de votes à Gossina a suspendu ses votes?

PROPOS

Selon ce qui est écrit sur le mur de Aminata Rachow, « De source sûre, nous informe que le bureau de vote à Gossina, dans la province du Nayala aurait suspendu ses votes pour manque de bulletin législatif. Elle poursuit en indiquant toujours selon ses sources que les bulletins se trouveraient toujours à Dédougou ».

LES FAITS

Quant au point focal de la CODEL à Gossina dans le Nayala que nous avons pu contacter sur place, le vote a effectivement commencé et tout se passait bien jusqu'à ce qu'aux environs de 07h les bulletins législatifs soient en rupture. La CECI a renforcé en apportant à nouveau des bulletins. Selon toujours le point focal, le stock des bulletins législatifs est à nouveau épuisé.

LA CONCLUSION

Au regard de nos vérifications, l'information donnée par Aminata Rachow est avérée mais est incomplète.

Verdict : En partie vrai

#StopFakeNews

Published November 22, 2020

   @CDDWestAfrica
@CDDWestAfrica Hausa



www.cddwestafrica.org

Qu'a dit le Ministre de La Défense ?

PROPOS

Selon Libre Info, le Chef de File de l'Opposition Zéphirin DIABRE a indiqué être inquiet au vu d'un certain nombre de faits constatés sur le terrain. Il affirme : 'dans la zone de l'Oudalan, dans la zone de Gorom-Gorom, il semble que le ministre de la défense et ses services ont procédé à la suppression de beaucoup d'endroits où on devait voter parce qu'il semble que l'opposition est forte là-bas et autorise de voter'.

LES FAITS

Selon le point focal de la CODEL dans la province de l'Oudalan, l'armée a indiqué que la situation sécuritaire ne lui a pas permis de convoier le matériel et le personnel dans des conditions sécurisées au niveau de la commune de Tin - Akoff ; Elle a donc suggéré la délocalisation des bureaux de vote qui s'y trouvent. En outre, le point focal après avoir contacté le HC qui a souhaité se rendre à Tin-Akoff pour constater la situation dans ladite zone, n'a pas pu le faire pour raison sécuritaire. Elle a avancé ne pas être à mesure d'assurer la sécurité de l'autorité.

LA CONCLUSION

Au regard de nos vérifications, le ministre de la défense n'a pas ordonné la fermeture des bureaux de vote. Cependant nous n'avons pas pu vérifier si la zone est acquise à l'opposition.



Verdict : Faux

#StopFakeNews

Published November 22, 2020

   @CDDWestAfrica
@CDDWestAfrica_Hausa

Un membre de l'UPC a-t-il été attaqué par deux hommes armés de machettes?

PROPOS

Dans une publication faite sur Facebook par le porte parole de l'UPC, Moussa Zerbo, il a affirmé que l'un de ses correspondants a été attaqué par deux hommes armés de machettes qui tentaient de le tuer dans le village de Lapara. Il serait apparemment blessé à l'épaule.

LES FAITS

Les vérificateurs de la CODEL ont contacté les différents protagonistes pour comprendre. Il ressort l'existence d'un contentieux lié à des promesses de vote non tenues depuis les élections de 2015 entre les deux parties.

LA CONCLUSION

Oui, il a été attaqué par deux hommes, mais les blessures ne sont pas consécutives à l'utilisation des machettes qu'ils tenaient mais de leurs mains.

Verdict : Unvérifiable

#StopFakeNews

Published November 22, 2020

   @CDDWestafrica
@CDDWestAfrica_Hausa



Centre for Democracy & Development
Centre pour la démocratie et le développement

Election
Analysis
CENTRE 

CODEL 
Burkina VOTE

www.cddwestafrica.org

QUELQUES MOTS CONSIGNÉS DANS LE LIVRE D'OR

Ouagadougou, le 22 novembre 2020

Félicitations aux équipes de la CODEL pour le suivi du processus électoral en cours au Burkina Faso. Cette journée est très importante pour le peuple burkinabè, nous espérons tous qu'elle se passera de façon paisible, afin que tous ceux et toutes celles qui le souhaitent puissent exprimer leurs voix et remplir leur devoir citoyen.

Luc HALLADE

[Ambassade de France au Burkina Faso](#)

Une visite de courtoisie à mes amis de la situation room de la CODEL à Ouagadougou. Un réel plaisir de voir que la démocratie est en marche dans ce pays frère des hommes intègres. Je suis persuadée que ce scrutin fera date dans l'histoire de votre pays. Je le trouve serein, civilisé, apaisé ; tout à l'honneur du peuple frère Burkinabè.

Bon vent !!

Le 22/11/2020

Ndiro Ndaye/CEN-SAD

NDAYIZEYE Donatien, Ancien Président du Burundi et chef de mission de la Délégation de l'OIF aux élections de 2020 au Burkina Faso souhaite au nom de la Délégation et de la Secrétaire Générale de l'OIF, plein succès aux élections de ce jour. Nous vous félicitons et encourageons les forces politiques et sociale burkinabé à garder le cap pour le dialogue et la concertation manifestés avant ce jour, même après les élections. Le peuple burkinabè et l'Afrique a les yeux braqués sur la capacité de ces forces à maintenir la stabilité et l'amour patriotique qui les caractérisent depuis un temps.

Que la providence vous accompagne tous.

Pour la Délégation OIF

Le 22 novembre 2020

Il m'a été donné ce jour de rencontrer à nouveau, avec honneur, Me Halidou OUEDRAOGO, militant infatigable des Droits de l'Homme, initiateur des

Commissions électorales en Afrique, pour plus de Démocratie dans un notre continent. Le travail au sein de cette Situation Room ne peut donc qu'être qu'excellent et source d'inspiration pour tous. Merci cher aîné – Merci pour l'Afrique

Ouaga le 22 novembre 2020

M. FODIE TOURE

Magistrat/Ancien Président de la CENI du Mali – Président de la HAC du Mali- Président de la plateforme des régulateurs de l'Audiovisuel de l'UEMOA et de la Guinée

En ce jour d'élections coupées législatives et présidentielle, le Conseil Supérieur de la communication, tient à faciliter la CODEL et toutes ses organisations membres pour cette plateforme de veille qui accroît la crédibilité et la sincérité du scrutin. Je tiens à rendre un vibrant hommage à Halidou OUEDRAOGO pour son engagement personnel et permanent dans la promotion de la démocratie.

Dieu veille sur le Burkina et nous fasse vivre un scrutin libre et apaisé.

Me Soahanla Mathias TANKOANO

Président du Conseil Supérieur de la Communication

Les élections du 22 novembre 2020 se déroulent en tranquillité à Ouagadougou. Comme un « Diplomatic Watcher » je suis content de voir l'affluence et la bonne organisation du scrutin.

Nous espérons que dans tout le pays il est de même et souhaitons qu'à la fin nous aurons obtenus des résultats respectés par tout le monde et que même les personnes qui n'ont pas pu voter se reconnaissent dans le résultat.

Bonne continuation à la Démocratie au Burkina Faso

Chef de bureau de l'Ambassade d'Autriche

La délégation d'observation de la CEDEAO dirigée par Kabiné Komara ancien premier Ministre de la Guinée, remercie la CODEL de l'avoir reçue à ce jour et partagé avec elle les informations dont elle dispose à ce stade sur les élections de ce jour (13h20). La délégation est impressionnée par le professionnalisme avec lequel la CODEL assure l'observation des élections. Elle n'en est cependant pas étonnée vu la réputation de la CODEL à

travers le pays, les sous régions et le monde et vu aussi la réputation connue de son leader Maître Halidou OUEDRAOGO.

La délégation souhaite bon vent à la CODEL et bon vent à la démocratie burkinabè à laquelle la CODEL participe si bien et si heureusement.

Ouagadougou le 22 novembre 2020

Pour la Délégation, Tiéne COULIBALY

Représentant Résident de la CEDEAO au Burkina Faso

Au nom du National Democratic Institute, Je voudrais saluer le travail extraordinaire fait par la CODEL qui est la fierté de la société civile burkinabè et africaine. La CODEL constitue aujourd'hui une référence en matière d'observation électorale et de suivi des politiques publiques.

Bonne suite

Aminata Kassé

Directrice NDI Burkina

Au nom de la plateforme des régulateurs de l'Audiovisuel de la Communication, nous remercions la CODEL de nous avoir permis de profiter de leur Journée de Veille et de monitoring électorale. Nous avons appris et sommes heureux de savoir que pour le moment les choses se passent bien dans l'ensemble. Et les enseignements que nous avons eus nous permettront de faire profiter les collègues des autres pays de cette pertinente expérience.

Merci au doyen Halidou OUEDRAOGO et son équipe

Tous nos souhaits de réussite pour la plateforme

El Hadj M. Hameye Cissé

De passage pour saluer, rencontrer et rendre hommage à un grand commerçant, pionnier en matière de promotion et de protection de l'Etat de droit, de la Démocratie et des Droits humains.

Halidou OUEDRAOGO a un parcours exceptionnel pour avoir créé le MBDHP et l'UIDH et aujourd'hui avec la CODEL, il continue à transmettre à la jeune génération une expérience exceptionnelle de monitoring de l'observation des élections. Dans ce contexte de crise globale, multiforme et complexe de droit, du suffrage universel et de la sécurité en Afrique, on a plus que jamais besoin de repères pour réinventer la Démocratie en Afrique.

Halidou est l'une des exceptions.

Alionne TINE

Fondateur AFRIKAJON CENTRE / Dakar

A mon cher aîné Halidou OUEDRAOGO, Président de la CODEL et à toute l'équipe. Je voudrais à travers ces mots vous traduire le plaisir et la satisfaction que j'ai eu en visitant vos salles d'opération ; cela fait la deuxième fois que vous faites le monitoring des élections dans notre pays et votre contribution est inestimable. C'est une fierté pour notre pays d'avoir ce dispositif.

Toutes mes félicitations et tous mes encouragements.

Harouna KABORE

Ministère du Commerce de l'Industrie et l'Artisanat

23 novembre 2020

Cher CODEL,

Je vous félicite pour votre engagement envers la démocratie au Burkina Faso. Votre travail va rayonner pour longtemps à venir.

Merci pour l'accueil spontané et chaleureux cet après-midi.

Très cordialement,

Carol McQueen,

Ambassadrice du Canada au Burkina Faso



SITUATION ROOM

**RAPPORT DE L'OBSERVATION DES ELECTIONS COUPLEES
PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES DU 22 NOVEMBRE 2020 AU
BURKINA FASO**

Janvier 2021

www.codel.bf - Tél : +226 25 37 54 53
codelburkina@gmail.com - Facebook : CODEL Burkina